

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - histoire civilisation patrimoine

Parcours - cultures de l'écrit et de l'image

Les pièces liminaires des œuvres de Christophe Cheffontaine (1532-1595)

Auteur : Angélique Leblanc

Sous la direction de Malcolm Walsby
Enseignant-Chercheur – Enssib

Remerciements

Mes remerciements vont d'abord à M. Walsby, mon directeur de recherche, pour son aide et sa bienveillance.

Je remercie ensuite l'ensemble des bibliothèques qui ont accepté de m'aider dans mes recherches et plus particulièrement l'ensemble de l'équipe de la Bibliothèque de Valognes pour leur patience, bienveillance et gentillesse.

Pour terminer, je souhaite adresser toutes ma gratitude à mes relecteurs pour leur patience et leur soutien sans faille.

Résumé : *Christophe Cheffontaine, ecclésiastique breton du XVI^e siècle, est un écrivain de controverse religieuse catholique. Ses ouvrages ont été édités et réédités dans plusieurs pays avant d'être mis à l'Index de Rome. A travers les pièces liminaires des différentes éditions de ses œuvres, dans leurs fonds et dans leurs formes, l'évolution dans son discours ainsi que sa démarche intellectuelle sont passés au crible.*

Descripteurs : Christophe Cheffontaine- controverse- pièces liminaires - Renaissance

Abstract : Christophe Cheffontaine, breton churchman of the XVIth century, was a writer of catholic religion controversy. His works have been edited and reedited in several countries before being put in Roma's index. Through front matter of various editions of his work, in their substance and in their forms, the evolution of his speech, as well as his intellectual approach have been sifted.

Keywords : Christophe Cheffontaine – controversy- introductory page- Renaissance

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :
« **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** »
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par
courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco,
California 94105, USA.

Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	9
INTRODUCTION	11
DE CHRISTOPHE PENFENTENYOU À CHRISTOPHE CHEFFONTAINE : SA VIE, SES OEUVRES	18
Sa vie	18
<i>Son environnement familial</i>	<i>18</i>
<i>Sa carrière ecclésiastique</i>	<i>19</i>
Ses œuvres	21
<i>La condamnation des ouvrages</i>	<i>21</i>
<i>Les différents titres et éditions de ses œuvres</i>	<i>23</i>
Descriptions physiques de ses ouvrages	26
<i>Les formats de ses ouvrages</i>	<i>26</i>
<i>La typographie de ses ouvrages</i>	<i>28</i>
<i>Les pièces liminaires</i>	<i>29</i>
LES DÉDICACES	32
Les dédicaces au roi de France et aux membres de la cour 32	32
<i>Au roi de France Henri III :</i>	<i>32</i>
<i>A Bastien du Luxembourg</i>	<i>33</i>
Les dédicaces familiales	34
<i>Au seigneur Jean Kaërmoruz</i>	<i>34</i>
<i>A Alain du Louët, seigneur de Kaërrom</i>	<i>35</i>
Dédicaces à des ecclésiastiques	37
<i>Aux ecclésiastiques français</i>	<i>37</i>
<i>Aux ecclésiastiques étrangers</i>	<i>41</i>
Les dédicaces à des espagnols	46

<i>Au roi Philippe II</i>	46
<i>A Bernardo de Fresneda</i>	48
Synthèse des dédicaces :	50
LES AD LECTOREM, AU LECTEUR, ADVERTISSEMENT AU LECTEUR	55
Ces parties dédiées au lecteur dans la <i>défense de la foy de nos ancêtres dans les premiers et seconds livres et leurs traductions</i>	56
<i>Les éditions françaises</i>	56
<i>Les éditions en latin</i>	57
Les parties adressées au lecteur dans les ouvrages de la réponse au libre arbitre et défense des bonnes œuvres	58
<i>Dans les ouvrages en français</i>	58
<i>Dans les ouvrages en latin</i>	59
Les parties adressées aux lecteurs dans l'ouvrage des chrestienne confutaion sur le point d'honneur et ses traductions	60
<i>Les ouvrages en français.</i>	60
<i>L'édition latine</i>	62
L'avertissement au lecteur dans l'ouvrage <i>compendium privilegiorum</i>	64
LES PARTICULARITÉS DUES AUX DIFFÉRENTS ÉDITEURS	65
La construction atypique de la <i>défense de la foy</i> par Guillaume de la Nouë	65
<i>Les préfaces apologétiques : une particularité de la défense de la foi par Guillaume de la Nouë</i>	65
<i>Préface apologétique : toujours suivie par une table des matières</i>	66
<i>Les ouvrages contenant un résumé sur le verso de la page de titre</i>	67
Les ajouts dans <i>chrestienne confutation du point sur l'honneur</i>	68

<i>L'ordonnance royale</i>	68
<i>Les poèmes</i>	69
Les privilèges	69
<i>Les privilèges aux éditeurs</i>	70
<i>Les privilèges ecclésiastiques</i>	73
CONCLUSION	75
SOURCES	79
BIBLIOGRAPHIE	86
ANNEXES	92
TABLE DES MATIÈRES	99

Sigles et abréviations

BNF : Bibliothèque de France

Afin d'alléger le texte, de faciliter la lecture de ce document et éviter les confusions dues aux variations dans les titres, les titres des œuvres de Christophe Cheffontaine sont abrégés ainsi :

Pour les ouvrages en français :

- **Chrestienne Confutation** :
 - Chrestienne confutation du point d'honneur sur lequel la noblesse fonde aujourd'hui ses querelles et monomachies
- **De la vertu** :
 - de la vertu des paroles par lesquelles se fait la consecration du Saint Sacrement de l'Autel
- **La Défense de la foy** :
 - Défense de la foy de noz ancestres contre les heretiques de nostre temps
 - Défense de la foy que noz ancestres ont eue de la presence reale du corps de nostre seigneur Jesus Christ au s. sacrement de l'autel
 - Le premier livre de la defense de la foy de noz ancestres , avquel on declare les stratagemes & ruses des heretiques de nostre temps
- **Response au libre-arbitre** :
 - Response familiere a une epistre escrite contre le liberal arbitre et les merites des bonnes oeuvres

Pour les ouvrages en latin :

- **Actio prima**
 - Actio prima in sacramentarios, in qua ex Christi verbis, realis corporis Christi in sacramento eucharistiae, praesentia probatur
- **Compendium privilegiorum**
 - Compendium privilegiorum fratrum minorum et religiosorum sub eorum cura viventium, necnon et aliorum fratrum mendicantium

- **Confutatio puncti** :
 - Confutatio puncti, quem vocant honoris, super quo contentionum, monomachiarum, sive duellorum suorum fundamenta Christiana hodie nobilitas iacit
 - Confutatio puncti quem vocant honoris, super quo contentionum, monomachiarum sive duellorum suorum fundamenta christiana hodie nobilitas jacit, in quo de vero falsoque disputatur honor

- **Fidei maiorum**
 - Fidei maiorum nostrorum defensio qua haeticorum saeculi nostri astus ac stratagemata deteguntur
 - Maiorum nostrorum fidei defensio, qua haeticorum saeculi nostri astus ac stratagemata, deteguntur
 - Defensionis fidei majorum quam de vera et reali corporis Christi in Eucharistiae sacramento habuere praesentia libe

- **De Libero** :
 - De libero arbitrio et meritis bonorum operum assertio catholica

- **Novae illustrationis**
 - Novae illustrationis christianae fidei, adversus impios libertinos, atheos, epicureos, et omne genus infideles, epitome
 - Nova illustratio christiani fidei

- **Perpetuae Mariae**
 - Perpetuae Mariae virginis ac Joseph sponsi ejus virginitatis catholica defensio

- **Varii tractatus**
 - Varii tractatus et disputationes, de eo quod sit utile atque necessarium, nonnullas secum pugnantibus scholasticorum scriptorum opiniones, ad decretorum concilii Tridentini normam conciliare

L'ouvrage en néerlandais :

- **Vrantwoording**
 - Verantwoording onser voorouders religie nu deser tijt seer van noode ende troostelijck allen waerachtighen Christen menschen

INTRODUCTION

L'essor du livre imprimé coïncide avec le début de la réforme protestante, entraînant une multitude d'ouvrages de traités et de controverses religieuses. Parmi les auteurs qui s'y sont confrontés, Christophe Cheffontaine est un des français qui a contribué à ces discussions. Néanmoins, malgré une vie remarquable, plusieurs titres imprimés ayant eu un succès tel qu'ils furent réédités, traduits et exportés à l'étranger, peu de chercheurs se sont penchés sur ces écrits. C'est donc à travers les pièces liminaires, c'est-à-dire les feuillets imprimés avant le corps du texte qui ont pour vocation généralement de préciser ou de situer le texte qui leur succède, que nous allons aborder l'ensemble des œuvres de cet auteur. Dans ces quelques pages, parfois sous forme de confidences, parfois sous formes de plaidoyers, l'auteur aborde sa démarche intellectuelle et ses interrogations religieuses.

Christophe Cheffontaine (1532-1595) est un ecclésiastique breton s'étant démarqué par l'écriture de nombreux ouvrages de controverses catholiques, sa position souvent tranchée mais quelquefois ambiguë fait de lui un auteur atypique. Même si de nos jours son nom n'est guère connu, il fût à son époque reconnu pour sa maîtrise et sa pratique des notions théologiques de son temps. L'objectif de ses écrits est clair : « Le but recherché ne réside plus dans le consensus, mais bien dans la victoire par abandon de l'adversaire. Il s'agit de terrasser l'adversaire, en usant de tous les moyens rhétoriques à dispositions »¹. La controverse littéraire théologique d'après les mots de Nicolas Piqué « résulte de l'opposition tranchée entre positions doctrinales devenues inconciliables »². Dans notre cas, l'opposition se situe sur le débat théologique, moment de la naissance de la réforme protestante, au moment où les religions catholiques et protestantes doivent cohabiter ensemble

¹ PIQUE Nicolas, « La controverse religieuse : questions de méthode et dynamique de la confrontation », *Littératures classiques*, 2006/1 (N° 59), p. 67. DOI : 10.3917/licla.059.0067. URL : <https://www.cairn.info/revue-litteratures-classiques1-2006-1-page-67.htm>

² PIQUE Nicolas, « La controverse religieuse : questions de méthode et dynamique de la confrontation », *Littératures classiques*, 2006/1 (N° 59), p. 70. DOI : 10.3917/licla.059.0067. URL : <https://www.cairn.info/revue-litteratures-classiques1-2006-1-page-70.htm>

dans le royaume. C'est à ce moment que la controverse connaît son plus bel essor et commence ce qui quelques temps plus tard devient son âge d'or.

La période à laquelle notre auteur vit et rédige ses œuvres est une période troublée par le début de la réforme protestante qui vient créer un séisme dans le monde catholique et politique européen. L'idée de créer un concile pour y répondre commence à émerger, celui-ci aurait également une autre vocation : mettre fin à la guerre entre les rois chrétiens afin de pouvoir mettre en place « une guerre sainte contre les turcs »³. Ce concile est acté avec la bulle *Initiū nostrī huius pontificatus*⁴ du 22 mai 1542. Celui-ci est fragilisé quelques semaines plus tard puisque les deux grandes puissances Charles Quint et François Ier se sont déclarées la guerre, forçant Paul III à décaler le début du Concile. L'Église choisit de convoquer un concile dans la ville de Trente (après de longues négociations entre les différents participants) dès 1545. Celui-ci va connaître trois parties : de 1545 à 1547, de 1551 à 1552 et de 1562 à 1563. Ce long concile a vu se succéder plusieurs papes : Paul III (1534-1549), Jules III (1550-1555), Marcel II (1555), Paul IV (1555-1559), Pie V (1559-1565), plusieurs monarques pour le royaume de France : François Ier (1515-1547), Henri II (1547-1559), François II (1559-1560) et Charles IX (1560-1574) et pour le royaume d'Espagne : Charles Quint (1516-1556) et Philippe II (1556-1598). Il faut souligner que Charles Quint est soutenu et redouté durant cette période en qualité d'Empereur du Saint-Empire, titre que n'a pas eût Philippe II. Charles Quint et les rois de France bataillent pour obtenir l'hégémonie européenne, entraînant de nombreuses batailles et accords afin de déstabiliser la partie adverse.

La paix est signée en 1559 avec l'Édit de Cateau-Cambrésis et le mariage de la fille d'Henri II avec Philippe II, signant la fin des prétentions françaises sur les cités italiennes et le début de la domination espagnole sur le reste de l'Europe⁵. C'est dans ce contexte européen que se déroule le Concile de Trente pour statuer sur plusieurs

³ O'MALLEY John, *Le Concile de Trente ce qui s'est vraiment passé*, Chez Lessius, La part-Dieu, 2014, p.91.

⁴ TALON Alain, *La France et le concile de Trente (1518-1563)*, Rome, École française de Rome, (« Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome », vol. 295), 1997, 975 p.

⁵ GARRISSON Janine, « L'Édit de Nantes : compromis ou compromission ? », dans : *Mohamed Nachi éd., Actualité du compromis. La construction politique de la différence*. Paris, Armand Colin, « Recherches », 2011, p. 175-182. DOI : 10.3917/arco.nachi.2011.01.0175. URL : <https://www.cairn.info/actualite-du-compromis--9782200259198-page-175.htm>

questions théologiques telles que le célibat des prêtres, la liturgie en langue vernaculaire, le péché originel... mais également des questions politiques telles que la position vis-à-vis du duel sur l'honneur. Ce concile, bien qu'il soit l'un des plus célèbres et des plus marquants qu'ait connu l'Eglise Catholique, n'a pas réussi à mettre fin à l'essor de la religion réformée. Christophe Cheffontaine a commencé à écrire ses ouvrages durant cette dernière partie du concile de Trente. Il a repris beaucoup des thématiques abordées afin d'expliquer les mesures prises durant ce concile, mais également pour donner son avis sur ces réformes. Le cœur de ses œuvres porte néanmoins sur la lutte contre les protestants qu'il qualifie d'hérétiques. Ce schisme religieux entraîne de nombreux troubles politiques, surtout dans le royaume de France où entre 1562 et 1598, 7 guerres de religion⁶ (guerres civiles opposants les protestants principalement les Huguenots et les catholiques) ponctuées de brèves périodes de paix aboutissant d'éphémères édits de paix : L'Edit d'Ambroise en 1563, par exemple, qui met fin à la première guerre de Religion, pardonnant aux accusés de crime contre la religion si à présent ils vivent en bons catholiques⁷. Ces guerres entraînent la fragilisation politique la plus importante que le royaume doit traverser durant la Renaissance. Cette fragilisation est accentuée par la Ligue Catholique (aussi appelée la Sainte Ligue) qui se forme en 1584 à Paris (d'autres ligues existent quelques années avant dans d'autres villes)⁸, en réponse aux inquiétudes suites au mariage non fécond de d'Henri III faisant craindre que le royaume revienne au roi de Navarre qui est protestant mais également pour défendre la foi catholique face aux protestants⁹. Cette ligue, malgré une forte influence et

⁶ Dates des guerres : 1562-1563, 1567-1568, 1568-1570, 1572-1573, 1574-1576, 1577, et 1585. D'après l'ouvrage Nicolas Le Roux, *Les guerres de Religion 1559-1629*, Paris, Belin, 2009, 607p.

⁷ JOUANNA Arlette, « 21. La crise d'Amboise et l'avènement politique des « moyeneurs » », dans : , *La France du XVI^e siècle, 1483-1598*. sous la direction de Jouanna Arlette. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Quadriges », 2012, p. 345-359. URL : <https://www.cairn.info/la-france-du-seizieme-siecle-1483-1598--9782130609223-page-345.htm>

⁸ JOUANNA Arlette, « 36. Réforme catholique et naissance de la Sainte Ligue (1584-1587) », dans : , *La France du XVI^e siècle, 1483-1598*. sous la direction de Jouanna Arlette. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Quadriges », 2012, p. 573-586. (consulté en mai 2021 sur <https://www.cairn.info/bibelec.univ-lyon2.fr/la-france-du-seizieme-siecle-1483-1598--9782130609223-page-573.htm>)

⁹ BOURASSIN Emmanuel, « 3 - La ligue, « Cette Sainte union » », in *L'Assassinat du duc de Guise*. sous la direction de Bourassin Emmanuel. Paris, Perrin, « Hors collection », 1991, p. 35-54. (consulté en ligne en

après avoir fortement ébranlé le pouvoir en place, finit par s'essouffler quelques années plus tard. Le roi de Navarre devient finalement roi de France sous le nom d'Henri IV et se convertit au catholicisme.

Le corps de mes recherches porte sur les œuvres de Christophe Cheffontaine, majoritairement imprimées entre 1564 et 1585. C'est-à-dire les œuvres qui ont été éditées ou rééditées de son vivant, celles posthumes sont donc écartées de ce corpus (sauf l'index de Rome de 1596 puisqu'il fut composé avant et qu'il reprend certaines œuvres de notre auteur). Parmi ses œuvres, sont prises en compte uniquement celles ayant été construites comme des ouvrages : les affiches et poèmes sur feuillets volants ne sont pas comptabilisés (les poèmes étant abordés dans divers ouvrages mais on ne trouve aucune trace de leurs existences de nos jours). Le lieu d'édition n'a pas d'importance, toutes ces éditions font parties du corpus à condition que l'ouvrage ait pour sujet principal une œuvre de Christophe Cheffontaine, les ouvrages d'autres auteurs ne reprenant que quelques extraits ne sont pas non plus comptabilisés¹⁰. Parmi toutes les éditions localisées, quelques exemplaires de chaque édition ont été retrouvés (dans le meilleur des cas). Il reste hélas quelques éditions similaires que nous n'avons pu étudier pour des raisons logistiques (bibliothèques géographiquement éloignées et n'acceptant pas de numériser gratuitement). Ces éléments pourront donc, s'ils sont analysés à posteriori, venir nuancer les statistiques et les données que j'ai formulées.

L'approche de ces documents fut assez compliquée à cadrer. La manière la plus évidente d'appréhender ces documents était via une étude purement littéraire. Cette analyse du texte de controverse (bien que presque inexistante pour les ouvrages de Cheffontaine) naît au début des études littéraires mais a eu tendance à s'essouffler au cours du siècle passé d'après Bernard Dompnier¹¹. Depuis une vingtaine d'années, elle semble avoir retrouvé un nouveau souffle et a connu de nombreuses évolutions au cours de ces dernières décennies afin de s'inscrire dans

avril 2021 sur : <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/l-assassinat-du-duc-de-guise--9782262006013-page-35.htm>

¹⁰ Ses écrits et sermons sont repris par plusieurs auteurs durant le XVII^{ème} siècle.

¹¹ DOMPNIER, Bernard. "L'histoire Des Controverses à L'époque Moderne, Une Histoire Des Passions Chrétiennes." in *Bulletin De La Société De L'Histoire Du Protestantisme Français (1903-)*, vol. 148, 2002, pp. 1035–1047. (Consulté en ligne en avril 2021 sur www.jstor.org/stable/43691774.)

« l'histoire des idées »¹². L'analyse littéraire se fait donc en se penchant sur l'approche de la controverse avec les méthodes d'analyses mises en lumière par Christian Jouhaud¹³, incitant à étudier ces textes en les resituant dans un contexte politique ou religieux en n'oubliant jamais que ce sont des textes pour convaincre. Tout en mélangeant la méthodologie proposée et décrite par Antoine Lilti¹⁴, qui indique que ces textes doivent surtout être pris comme un genre littéraire, c'est-à-dire « révélatrices d'un débat durable dont les enjeux touchent, en général, à la conception même de la littérature » dans lequel notre sujet se placerait dans la grande histoire de la querelle religieuse en y intégrant les évolutions méthodologiques qu'à récemment proposé Marx Fumaroli¹⁵ afin de placer cette histoire de la querelle dans « l'histoire intellectuelle ». Notre auteur se place exactement dans les mouvements décrits par deux auteures Isabelle Pantin¹⁶ et Françoise Waquet¹⁷, c'est-à-dire comme des duels intellectuels typiques de la dispute savante de la Renaissance. C'est donc, humblement, avec cette méthodologie complexe de la partie écrite de ces pièces liminaires est abordée, n'ayant pas le bagage intellectuel nécessaire pour mener correctement cette étude littéraire. En outre, cette approche ne prend pas en compte la matérialité des ouvrages, or cette notion est le cœur même de mes recherches. Cette discipline ancienne initiée à la fin du XIXème siècle (avec les travaux de Harry Buxton Forman et de Thomas James) puis développée au XXème siècle (grâce à Charlton Hinman et Fredson Bowers),

¹²LILTI Antoine, « Querelles et controverses. Les formes du désaccord intellectuel à l'époque moderne », in *Revue d'histoire intellectuelle*, 2007/1 (n° 25), p. 13-28. (consulté en ligne en mars 2021 sur <https://www.cairn.info/revue-mil-neuf-cent-2007-1-page-13.htm>)

¹³JOUHAUD Christian, *Les pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000, et Id., *Mazarinades, la fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985

¹⁴LILTI Antoine, « Querelles et controverses. Les formes du désaccord intellectuel à l'époque moderne », in *Revue d'histoire intellectuelle*, 2007/1 (n° 25), p. 13-28. (Consulté en ligne en mars 2021 sur <https://www.cairn.info/revue-mil-neuf-cent-2007-1-page-13.htm>)

¹⁵FUMAROLI Marc, « Les abeilles et les araignées », in *La Querelle des anciens et des modernes, anthologie* établie par Anne-Marie Lecoq, Paris, Gallimard, 2001..

¹⁶PANTIN Isabelle, « La querelle savante dans l'Europe de la Renaissance. Éthique et étiquette », in *Enquête*, 5, 1997, p. 71-82.

¹⁷WAQUET Françoise, *Parler comme un livre. L'oralité et le savoir (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Albin Michel, 2003, p. 93.

s'intéresse à la construction matérielle d'un livre¹⁸. C'est avec le manuel de Fredson Bowers que les premières descriptions physiques se sont développées¹⁹, puis elles ont été uniformisées par Donald Francis McKenzie²⁰. Mais c'est avec Henri-Jean Martin et Jeanne Veyrin-Forrer qu'on doit l'importance et le renouveau français de cette discipline. L'un des tournants se fait au début du XXIème, grâce à la numérisation croissante des ouvrages anciens sur divers moteurs de recherches ainsi que la multiplication des catalogues de références en ligne tel que USTC et la méthodologie démocratisée via des ouvrages et sites de référence comme ceux de Dominique Varry²¹. Une approche matérielle a été réalisée, afin, quand il était possible, de déterminer un maximum d'informations sur la construction de ces pièces liminaires. C'est donc en croisant humblement ces deux approches littéraires et matérielles, mais aussi en les rattachant au maximum aux événements historiques et personnels de l'auteur, que ce travail a été construit afin d'essayer timidement de combler le peu d'informations concernant les œuvres de Christophe Cheffontaine.

Il convient dès lors de se questionner sur l'influence des événements politiques, religieux et personnels sur la vie de Christophe Cheffontaine et de fait sur ses œuvres. Mais également de comprendre comment à travers les pièces liminaires de ses ouvrages, il justifie et argumente son point de vue et son évolution sur le débat théologique dont il est témoin ainsi que l'influence et les variations qui sont dues à l'éditeur choisi pour ses ouvrages.

Il est nécessaire dans un premier temps de retracer la vie de Christophe Cheffontaine. Cet érudit de la Renaissance a gravi de nombreux échelons dans la hiérarchie ecclésiastique et obtenu une renommée par-delà les frontières. Ceci a eu une influence directe sur sa manière d'appréhender les choses et donc sur son écriture. Nous allons ensuite décrire toutes les œuvres qu'il a composées, de

¹⁸ VARRY Dominique. « La bibliographie matérielle : renaissance d'une discipline » In : *50 ans d'histoire du livre : 1958-2008* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2014 (consulté en avril 2021 sur : <<http://books.openedition.org/pressesenssib/2685>>)

¹⁹ BOWERS Fredson, *Principles of Bibliographical Description*, Princeton, Princeton University Press, 1949. Dernières éditions : Winchester, St Paul's Bibliographies and New Castle (Del.), Oak Knoll Press, 1994 et 2005

²⁰ MCKENZIE Donald Francis, "Printers of the Mind: Some Notes on Bibliographical Theories and Printing-House Practices", in *Studies in Bibliography*, n° 22, 1969, pp. 1-75.

²¹ Méthodologie disponible en ligne sur le site <http://dominique-varry.enssib.fr/bibliographie%20materielle>

celles qui nous sont parvenues à celles qui ont disparues, de celles qui ont été un succès littéraire à celles qui ont été condamnées, avant de décrire physiquement la composition des pièces liminaires de ces ouvrages.

Nous allons ensuite décortiquer ces pièces liminaires, en commençant par les dédicaces présentes dans beaucoup de ses ouvrages : de leurs matérialités à leurs contenus, de leurs évolutions à leurs traductions, à la recherche de points communs tant sur le fond que sur la forme mais également pour mettre en avant les différences à travers les diverses éditions et les traductions émises. Nous allons enchaîner avec l'autre élément le plus récurrent : les avis au lecteur en appliquant la même rigueur d'analyse que pour les dédicaces. Ces deux parties nous renseignant sur la démarche intellectuelle de la réalisation et de la composition de ces pièces liminaires.

Pour terminer, le restant des pièces liminaires est passé au crible afin de mettre en exergue les récurrences au sein des mêmes titres mais également les différences à travers l'évolution dans le temps où en fonction des changements d'éditeurs, de lieux d'éditions et de langues. Les privilèges des différents ouvrages sont également pris en compte.

DE CHRISTOPHE PENFENTENYOU À CHRISTOPHE CHEFFONTAINE : SA VIE, SES OEUVRES

SA VIE

Son environnement familial

Il y a assez peu d'ouvrages qui narrent la vie de Christophe Penfentenyou. Il serait né en 1532 d'après l'ouvrage de Jean-Claude Bourgeois intitulé *Penfentonyo Grandes et petites histoires d'une famille bretonne*²² ainsi que d'après la Biographie universelle, ancienne et moderne ou histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes de messieurs Michaud²³. Cette date n'est pas acceptée de tous, puisque le site du Catalogue Collectif de France (CCFR, hébergé par celui de la BNF d'après le catalogue de la bibliothèque de Brest), indique qu'il est né en 1512²⁴. Son nom de naissance est donc Penfentenyou, Cheffontaine est la version traduite en français, mais les traductions ont donné différentes versions comme Cheffontaines, Cheffonteine ou encore Cheffonteines. Son nom a aussi été traduit en latin en Capite Fontium et pour le flamand en von Cheffontaine. Il est issu d'une famille noble de Bretagne et aurait deux frères : Jean et Nicolas²⁵. Le premier a reçu plusieurs dédicaces dans ses ouvrages, il ne mentionne en revanche jamais le deuxième. Il dédie cependant un

²² BOURGEOIS Jean-Claude, *Penfenteny grandes et petites histoires d'une famille bretonne*, éditions JC,

²³ MICHAUD Joseph, *Biographie universelle, ancienne et moderne ou histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privées de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes*, volume 8, 1813, (consulté en ligne sur google book en octobre 2021 https://books.google.fr/books?id=CbdBAAAAcAAJ&p g=PA318&lp g=PA318&dq=Defense+de+la+foy+de+nos+anc%C3%AAtres+contre+les+heretiques+de+nosre+temps+cheffontaine&source=bl&ots=us2WFuVK98&sig=ACfU3U0ZnmqAGVAz2ITCbaZTjgK_9Fsfxg&hl=fr&sa=X&ved=2ahUK Ewi_g4ig4YfsAhUFRxoKHbLpCvMQ6AEwAXoECAIQ#v=onepage&q=Defense%20de%20la%20foy%20de%20nos%20anc%C3%AAtres%20contre%20les%20heretiques%20de%20nosre%20temps%20cheffontaine&f=false)

²⁴ Site consulté en octobre 2020 ici <https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/ark:/06871/004MAR021238>

²⁵ BOURGEOIS Jean-Claude, *Penfentenyou..op.cit* , p46

de ses ouvrages à « son frère » Alain de Kaërom (domaine appartenant à sa famille)²⁶. Il y a peut-être eu confusion dans les noms au sein d'un ouvrage.

Sa carrière ecclésiastique

Il serait rentré assez jeune chez les frères mineurs (dont il a fait partie le restant de sa vie et dont il devint le ministre général de l'ordre des Cordeliers en 1571²⁷) dans le couvent de Cuburien, près de Morlaix en Bretagne : il mentionne d'ailleurs plusieurs fois le nom de ce couvent sur les pages de titre de ses ouvrages. Il serait allé étudier quelques années à Paris, plus précisément dans le grand couvent de Saint-Germain-des-Près. Nous possédons une trace de ses prêches à Paris à cette période : en effet l'ouvrage de René Besnoist²⁸ reprend un sermon qu'il aurait réalisé à Paris en 1561 ayant pour titre « un traité de l'exercice de la Vraie Religion ». Les prêches de C. Cheffontaine sont si remarquables qu'ils sont repris et publiés 16 ans après leurs réalisations. Une fois revenu dans son couvent initial Jean-Claude Bourgeois affirme que le couvent de Cuburien se serait doté²⁹, sur demande de Christophe Cheffontaine, d'une modeste imprimerie³⁰. Il n'a pour autant jamais imprimé d'ouvrages (uniquement des poèmes en breton³¹) sous ces presses qui aurait fonctionnées de 1570 à 1585³², son frère lui aurait conseillé d'attendre et de les faire imprimer à Paris³³. Outre des raisons de

²⁶ Voir partie qui lui est dédiée. D'après l'ouvrage : CHEFFONTAINE Christophe, *Response familiere a une epistre écrite contre le liberal arbitre et les merites des bonnes œuvres*, Etienne Petit, Paris, 1568. Consulté sur le site : https://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_00GOO0100137001102369571/IMG0000004

²⁷ *ibid*

²⁸ BENOIST René, *Sermon sur le candique o salutaris Histia, recite une procession de S. Eustache*, Nicolas Chesneau, Paris 1577. Consultable en ligne ici https://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_00GOO0100137001103300641

²⁹ LE MENN Gwenno, *L'imprimerie des Franciscains de Cuburiens*, M.S.H.A.B., LXII , 1985, p. 129-135

³⁰ BOURGEOIS Jean-Claude, *Penfentenyo grandes et petites histoires d'une famille bretonne*, éditions JC, p.46

³¹ LE GRAND Albert. *Les vies des saints de la Bretagne Armorique : ensemble un ample catalogue chronologiaue et historique des evesques d'icelle... et le catalogue de la pluspart des abbés, blazons de leurs armes et autres curieuses recherches...* (5e éd.)J. Salaum. Quimper, 1637 [consulté en ligne en avril 2021 sur Gallica URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5038760>]

³² Certains historiens comme Daniel-Louis Miorcec de Kerdanet certifie sur Cheffontaine aurait imprimé des poèmes en breton en 1570 d'après son ouvrage : MIORCEC DE Kerdanet Daniel-Louis *Notices chronologiques sur les théologiens, jurisconsultes, philosophes, artistes, littérateurs, poètes, bardes, troubadours et historiens de la Bretagne, depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours: avec deux tables : la première présentant, dans l'ordre alphabétique, tous les personnages dont il est fait mention dans ces notices ; la seconde les rapportant aux villes et lieux auxquels ils appartiennent, 1818*, [consulté en mai 2021 sur Gallica URL : https://books.google.fr/books?id=8cy93235eZ4C&hl=nl&source=gbs_navlinks_s] en s'appuyant sur le dictionnaire de Grégoire de Rostrenen. Cette théorie est réfutée par J.C. Bourgeois et je n'ai trouvé aucune trace de ces poèmes.

³³ Voir partie dédiée à son frère Jean dans les préfaces

praticités, il n'a peut-être pas imprimé au couvent car d'après ces ouvrages, il serait parti enseigner à Rome de 1571-1579, avant que le pape Grégoire XIII le nomme archevêque de Caesarée³⁴ (même s'il signe souvent évêque) et auxiliaire de l'évêque de Sens, Nicolas de Pellevé occupé à Rome pendant cette période. A partir de 1586, toujours d'après le livre de J.C. Bourgeois, il serait parti en Flandre, notamment à Anvers³⁵, afin de prêcher. C'est là-bas que ses détracteurs écrivent au Pape pour se plaindre des prêches (« peu orthodoxes ») qu'il réalise. Le choix de partir dans cette zone géographique est peut-être lié aux troubles religieux qu'elle traverse depuis plusieurs décennies, la présence protestante y est très forte (notamment car les protestants persécutés partout en Europe de l'Ouest s'y sont très souvent réfugiés)³⁶. A Anvers il aurait prêché et ramené des hérétiques à la raison : Jean-Claude Bourgeois l'indique dans son ouvrage dédié³⁷ mais Christophe Cheffontaine en personne s'en vante dans plusieurs de ses « au lecteur ». Il s'est donc rendu dès 1587 à Rome pour s'expliquer avec le Pape, mais à cause des rapides changements de pape (5 Papes se sont succédés entre son arrivée et sa mort) , il finit par mourir en 1595 sans s'être expliqué³⁸. Christophe Cheffontaine était un érudit maîtrisant plusieurs langues : il rappelait dans ses préfaces que sa langue maternelle était le bas-breton et qu'il écrivait en français pour se faire plus facilement comprendre. Il maîtrisait également le latin³⁹, mais aussi d'après la biographie universelle, le grec⁴⁰, l'hébreu⁴¹, l'italien⁴² et l'espagnol⁴³ (il aurait d'après l'ouvrage de Jean-Claude Bourgeois, appris ses langues durant ses études parisiennes⁴⁴).

³⁴ Voir partie dédiée à Grégoire XIII

³⁵ C'est pendant qu'il est là-bas, qu'il se rapproche de l'imprimeur Plantin, voir partie dédiée.

³⁶ ALLAIN Thierry, NIJENHUIS-BESCHER Andreas, THOMAS Romain, « Chapitre 1. La Révolte des Pays-Bas et la naissance de la République des Provinces-Unies », dans : , *Les Provinces-Unies à l'époque moderne. De la Révolte à la République batave*, sous la direction de Allain Thierry, Nijenhuis-Bescher Andreas, Thomas Romain. Paris, Armand Colin, « U », 2019, p. 9-46. (consulté en avril 2021 sur: <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/les-provinces-unies-a-l-epoque-moderne--9782200614515-page-9.htm>)

³⁷ BOURGEOIS Jean-Claude, *Penfentenyo grandes et petites histoires d'une famille bretonne...op. cit* p 46

³⁸ Les deux ouvrages précédemment cités écrivent les mêmes informations à ce sujet.

³⁹ Plusieurs ouvrages et préfaces mentionnent ces traductions

⁴⁰ Il utilise et insère régulièrement des citations en grec dans ses ouvrages

⁴¹ Ceci est confirmé par des ouvrages en hébreu lui ayant appartenu, à la bibliothèque municipale de Chaumont par Monsieur Walsby.

⁴² Ceci peut s'expliquer par les nombreuses années où il a vécu à Rome pur étudiant.

⁴³ Il a quelques parties en espagnol dans ses ouvrages édités en espagnol, comme aucun traducteur n'est mentionné, donc il s'agit probablement de ses traductions.

⁴⁴ BOURGEOIS Jean-Claude, *Penfentenyo op.cit...*p. 385.

SES ŒUVRES

Christophe Cheffontaine aurait écrit au cours de sa vie, d'après Jean-Claude Bourgeois, 17 titres⁴⁵ et 22 selon la biographie universelle de Michaud⁴⁶. Ce document n'analyse que 16 titres. Le 17^{ème} aurait été celui de l'affiche que je n'ai pas pris en compte dans ce corpus. Si on rajoute les 3 ouvrages qui ont disparu depuis leurs mises à l'index, il y a donc 21 titres. Jean-Claude Bourgeois prend donc certainement en compte les ouvrages pouvant être trouvés, Messieurs Michaud prennent sûrement la totalité de ses ouvrages mais ne comptent pas les poèmes et les manuscrits.

La condamnation des ouvrages

Ses travaux furent plusieurs fois mis à l'Index (c'est-à-dire partiellement ou totalement interdits ou bien interdits tant qu'ils ne sont pas corrigés). Il ne fût jamais mis à l'index d'Espagne, du Portugal, de Parme, ou d'Anvers (de quelques années antérieures à celui-ci) mais il le fût à celui de Rome de 1593 et de 1596. Il le fût d'ailleurs d'après l'ouvrage Index de Rome 1590-1593-1596 « Condamnations originales non énumérées dans Roma 1593 où Cheffontaine est condamné comme auteur »⁴⁷. C'est donc l'ensemble de ses œuvres qui sont menacées (cette période est contemporaine de celle où il est à Rome pour répondre de ses prêches hérétiques). Il n'est que peu inquiété dans l'index de 1590, puisque celui-ci était basé essentiellement sur l'index tridentin de 1564⁴⁸, date à laquelle Christophe Cheffontaine n'avait pas publié et ce projet fût abandonné pour déboucher sur celui de 1593, très vite abandonné bien qu'il fût terminé et imprimé, au profit de 1596. L'index de 1596, reprenait pourtant en grande partie celui de 1593, qui citait des ouvrages comme étant interdits et ayant été décrits dans l'ouvrage *Index Aureliensis*, contemporains des faits qui aurait pour vocation à répertorier tous les

⁴⁵ BOURGEOIS Jean-Claude, Penfentenyo *op.cit.*p. 392

⁴⁶ MICHAUD Joseph, Louis Gabriel, *Biographie universelle, ancienne et moderne ou histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privées de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes*, volume 8, 1813, consulté en ligne sur google book en octobre 2021 https://books.google.fr/books?id=CbdBAAAAcAAJ&p g=PA318&lp g=PA318&dq=Defense+de+la+foy+de+nos+anc%C3%AAtres+contre+les+heretiques+de+nostre+temps+cheffontaine&source=bl&ots=us2WFuVK98&sig=ACfU3U0ZnmqAGVAz2ITCbaZTjgK_9Fsfxg&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwi_g4ig4YfsAhUFRxoKHbLpCvMQ6AEwAXoECAIQAQ#v=onepage&q=Defense%20de%20la%20foy%20de%20nos%20anc%C3%AAtres%20contre%20les%20heretiques%20de%20nostre%20temps%20cheffontaine&f=false

⁴⁷ MARTINEZ DE BUJANDA J., J.M., SUTTO Claude, *Index de Rome, 1590, 1593, 1596: avec etude des index de Parme. 1580 - de Munich, 1582 et de Rome, 1590 1593*, centre d'études de la Renaissance, Dalloz, 1994, tome 9 p 270-337

⁴⁸ *Ibid*

ouvrages imprimés à cette période⁴⁹. Certains ouvrages ou éditions n'étaient pas condamnés dans la première version de l'index de Rome de 1590, mais le furent dans celle de 1596 : c'est le cas pour *reliqua vero ipsius opera item prohibentur donec expurgentur*, qui d'après cet index existe en latin et français mais dont « plusieurs sont restés des manuscrits »⁵⁰. Cet écrit a aussi été mis à l'index en 1596⁵¹. Hélas, je n'ai trouvé aucune trace de ce texte, ni en version imprimée (même sur le site de USTC ou celui de l'OPAC) ni en version manuscrite dans la base Bibale du CNRS.

C'est le cas pour les ouvrages suivants, tous présents dans l'index de 1596⁵² :

- *Novae illustrationis christinae fidei*, de chez Sittard 1586 figure à l'index de Rome de 1590. Le der Index indique également les autres éditions de ce titre⁵³.
- *Reliqua vero ipsius iten prohibentur donex expurgentur d'après le thesaurus*
- *De Necessaria theologia scholasticae correctione*, à Rome en 1596 d'après le *thesaurus*
- *De Veri ritu celebrandi Rome*, 1596 d'après le *thesaurus*
- *Varii tractus et disputationes et de missae christi ordine et ritu. Omnio prohibitur* (qui sont généralement édités ensembles) chez Sittard 1586.

Ces ouvrages sont condamnés, d'après les règles issues du protocole mis en place par Sixte V. Même si aucune mention n'est présente, il est possible que ces ouvrages de Christophe Cheffontaine aient été mis à l'index car ils ne respectaient par les règles suivantes⁵⁴ :

⁴⁹BODENMAN Reinhard. *Bibliothèque D'Humanisme Et Renaissance*, vol. 68, no. 3, 2006, pp. 655–658. (consulté en ligne en mars 2021 sur JSTOR, www.jstor.org/stable/20681048).

⁵⁰ MARTINEZ DE BUJANDA J., J.M., SUTTO Claude. *Index de Rome. 1590. 1593. 1596: avec étude des index de Parme, 1580 - de Munich, 1582 et de Rome, 1590 1593*, centre d'études de la Renaissance, Dalloz, 1994, tome 9 p491

⁵¹ BEAUVALET Scarlett, MEYER Frédéric et VIALLET Ludovic (dir.), *Identités franciscaines à l'âge des Réformes* volume, histoires croisées, presse universitaire Blaise Pascale, 2005, page 395.

⁵² MARTINEZ DE BUJANDA J., J.M., SUTTO Claude, *Index de Rome*, op.cit ...p490

⁵³ La présence de ce titre est intrigante : Arnaud Sittard, grand défenseur de la Ligue Catholique, imprimant des ouvrages hérétiques ?

⁵⁴ MARTINEZ DE BUJANDA J., J.M., SUTTO Claude, *Index de Rome*, op.cit...p344-345

« La règle VIII : les livres de controverse religieuse ne peuvent être lus seulement dans les territoires où se trouvent des catholiques et des hérétiques.

[...]

La règle X interdit les thèses, assertions, disputes etc. qui attaquent la foi orthodoxe et celles, qui sans être contraires à la foi, sont dues à des hérétiques, à moins d'enlever le nom de ceux-ci et d'indiquer le nom de celui qui a fait l'expurgation ».

C'est pour ces raisons que ces titres pourraient avoir été mis à l'Index. Ce qui est étonnant c'est que d'autres ne le soient pas, comme les ouvrages sur les duels pourtant ne respectant pas la règle XV⁵⁵, même si la question des duels découle d'un canon pris lors du Concile de Trente. Il a également eu des problèmes avec l'inquisition, puisque son ouvrage *Perpetuae Mariae virginis* comporte des pages entières noircies par un inquisiteur espagnol. Paradoxalement, dans le recueil de *la défense de la foy* chez Guillaume de La Nouë, la préface apologique met en avant un texte, écrit par un inquisiteur, vantant les écrits de Cheffontaine.

Les différents titres et éditions de ses œuvres

Les différents titres sont résumés en annexe 1. Dans ce tableau, les ouvrages sont listés par titre, puis par éditeur afin de permettre une meilleure vue d'ensemble. Ceux qui possèdent un code couleur qui leur est propre (par exemple parme pour Arnaud Sittard). Les différentes éditions sont également classées en trois colonnes : consulté, consulté en partie et non trouvé. Les ouvrages mentionnés comme « consulté » sont ceux dont il y a une version entièrement numérisée disponible sur internet (généralement sur Google Book, mais parfois aussi sur Numelyon, Gallica ou sur le site de la KBD). Les ouvrages « consulté en partie » sont les ouvrages se trouvant dans des bibliothèques partout en Europe qui ont accepté de me numériser une partie des pièces liminaires. Le nombre de pages varie en fonction de la collaboration des bibliothécaires. Pour finir, les ouvrages « non trouvés » sont ceux mentionnés dans d'autres ouvrages ou sur le site de l'USTC mais dont je n'ai trouvé qu'aucune trace ou que les bibliothèques contactées m'ont certifié ne pas posséder cet ouvrage ou ont refusé de les numériser.

⁵⁵ La règle XV interdit les livres traitant de duels. D'après le livre précédemment cité.

Précisions sur certains de ces titres :

La défense de la Foy :

La défense de la foy de nos ancestres est un ouvrage où il donne 350 raisons pour lesquelles la religion catholique est la vérité et que les autres (protestants, musulmans et athées) sont dans l'erreur. Il peut y avoir quelques variations dans le titre, mais l'ouvrage reste le même. Ce livre a également connu une suite sous le titre « *second livre de la défense de la foy de nos ancestres* » mais qui ne fut pas imprimé systématiquement à la suite du premier. Des mélanges sont parfois présents au sein des éditions, c'est ainsi que dans le premier livre de *la défense de la foy* chez Pierre l'Huillier en 1571, l'avis au lecteur est celui appartenant au deuxième livre (il commence l'advertissement par « amy lecteur, le second livre de la défense de la foy de nos ancestres qui va en tes mains »). Pourtant la bibliothécaire de Valognes m'a certifié qu'il s'agissait bien du premier livre chez ce même éditeur.

Il existe des versions latines de ces ouvrages mais elles sont parfois incomplètes : Celle chez Blandin à Rome ne comprend que la première des 15 actions⁵⁶. Celle chez Cholinus en 1587, ne contient que les actions 2 à 9⁵⁷. Ce titre a également été traduit en flamand⁵⁸.

Response familiere à une épistre contre le libéral arbitre :

Toutes les éditions ont été mises à l'index de Rome, cependant ont été préservés encore de nos jours, mais ce n'est pas le cas de tous. Ce livre a également connu deux versions latines parues à Anvers et à Rome. Le libre arbitre est un point important de divergence entre la vision catholique et la vision protestante du salut de l'âme. En effet, pour résumer, dans la vision protestante, le salut de l'âme des hommes serait écrit à l'avance (c'est la prédestination⁵⁹), il n'y aurait donc pas de libre arbitre et les actions des hommes n'auraient pas d'importance tant qu'ils ont été choisis par Dieu. Les catholiques quant à eux, refusent cette vision et pensent que Dieu a attribué aux hommes le pouvoir

⁵⁶ BOURGEOIS Jean-Claude, Penfentenyo *grandes et petites histoires d'une famille bretonne*, op.cit...

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *ibid*

⁵⁹ La prédestination n'est pas abordée de la même manière par Calvin et par Luther.

de choisir (et donc de faire le bien ou le mal) et qu'ils seront jugés sur ces actes et sur la repentance de leurs péchés, mais que rien n'est choisi à l'avance. C'est un concept théologique assez compliqué et technique.

Novae illustrationes christiannae fidei

D'après l'ouvrage de Jean-Claude Bourgeois⁶⁰, il serait assez difficile de trouver un exemplaire qui posséderait les pages 35 à 40. L'exemplaire que j'ai consulté provenant de la bibliothèque de l'Etat de Bavière possède cependant ses pages d'origines, je n'ai en revanche pas pu consulter d'ouvrages avec les pages manquantes afin de voir les feuillets remplacés. Dans l'édition consultée (celle Chez Arnaud Sittard 1585) se trouvent également deux sermons sur la Vierge et la vertu des paroles par lesquelles se fait la consécration du saint sacrement. Certaines éditions sont reliées avec d'autres livres dans l'exemplaire consulté, c'est le cas pour celui chez Arnaud Sittard de 1586, qui est relié avec le livre *actio prima* et le premier livre de *la défense de foy*. Hélas je n'ai eu la possibilité de recevoir numérisées que les pièces liminaires de premier livre : *actio prima*.

Compendium privilegiorum fratrum :

Il existe deux éditions connues de ces ouvrages : une à Paris chez Simon Calvinin et une à Munich chez Adam Berg. L'édition allemande étant la plus tardive. Ces livres sont intrigants. Ils se ressemblent beaucoup mais ils sont construits de façon différente : les pièces liminaires sont semblables, mais différentes, dans le fond et dans la forme. Les deux exemplaires possèdent une gravure, celle de Paris est beaucoup plus travaillée et précise. Celle d'Allemagne possède cette même gravure, mais elle est plus grossière : il s'agit donc hypothétiquement d'une copie de la gravure parisienne. Le texte autour de cette gravure est différent. L'exemplaire allemand possède un *dévoitissimis franciscanae religionis* que ne possède pas l'autre exemplaire.

⁶⁰ *Ibid*

DESCRIPTIONS PHYSIQUES DE SES OUVRAGES

Comme il a été précédemment indiqué, nous avons dans ce corpus 16 titres différents, dans trois langues différentes : français, latin, néerlandais. Pour ces ouvrages, il a fait appel à 17 éditeurs différents. C'est l'ouvrage *Fidei maiorum* qui a connu le plus d'éditeurs différents : 6. Huit titres n'ont qu'un seul éditeur connu (2 en français, 1 en néerlandais, le reste en latin). Deux éditeurs sont inconnus, les ouvrages existent mais aucune version numérique n'est disponible et les bibliothèques les conservant n'ont pas répondu à mes demandes. Certains titres sont réédités plusieurs fois par le même éditeur, mais au maximum 3 fois (*La défense de la Foy* chez Claude Frémy, *Novae illustrationis* chez Sittard). Les éditeurs sont généralement les mêmes en fonction de la langue c'est-à-dire que ce sont toujours les mêmes éditeurs qui reviennent dans les ouvrages en français, idem dans les ouvrages en latin.

Les ouvrages de Christophe Cheffontaine sont parfois reliés ensemble, parfois seuls : pourtant d'après certaines pièces liminaires, les ouvrages étaient prévus pour être reliés ensemble. Tous les ouvrages possèdent des pièces liminaires, mais si l'ouvrage est relié seul, elles sont généralement plus longues.

Les pages de titre sont extrêmement semblables d'un ouvrage à l'autre (hormis pour l'ouvrage en néerlandais). Ils suivent la composition classique : les titres sont en haut en majuscule, le nom de l'auteur arrive ensuite en caractères plus petits, puis viennent la pièce du libraire (qui n'a peu ou pas de rapport avec le sujet du livre dans les éditions latines et françaises), le nom de l'éditeur, la date et le privilège s'il existe. Les principales nuances sont dans les titres honorifiques de Christophe Cheffontaine : parfois ils sont tous inscrits, parfois il y a seulement inscrit que c'est un évêque.

Les formats de ses ouvrages

Majorité de in 8

Sur toutes les éditions dont nous avons eu connaissance (en majeure partie obtenue grâce au site de l'USTC), il y a un format affiche, un au format *in-2* et le restant des ouvrages et des éditions au format *in-8*. Le format d'un des livres est controversé : *Chrestienne confutation du poinct d'honneur*, de 1571 chez Pierre l'Huillier à Paris est indiqué sur l'USTC comme étant un *in-8*, pourtant le site de la BNF le signale

comme étant au format *in-4*⁶¹. D'après le site de l'Opac, l'exemplaire de la Bibliothèque Centrale Nationale de Rome, est au format *in-8*. L'erreur vient donc certainement du site de la BNF qui n'a hélas pas répondu à cette question. Le choix du format *in-8* peut s'expliquer par le fait qu'il soit le plus populaire dans une partie de l'Europe et plus particulièrement en France⁶². L'explication peut aussi être économique : ce format coûte moins cher à l'acheteur et peut donc être plus diffusé. Le but de Christophe Cheffontaine étant de toucher plus grand monde avec ses écrits.

L'unicité du format in-folio

Le format *in folio*, est un *sammelband*⁶³ intitulé : *Defensionis fidei maiorum*, et comporte également l'ouvrage *actio prima*, il a la particularité d'être édité par Maternus Cholinum à Coloniae (Cologne, en Allemagne) en 1587. Néanmoins, ce n'est pas le fait que cet éditeur, ni qu'il fut réalisé en Allemagne qui a déterminé ce format puisque *Confutatio puncti*, du même libraire, mais daté de 1585, est en *in-8*. Les informations de ces deux formats proviennent du site de l'USTC, confirmées par le site de l'OPAC ainsi que par mail des bibliothèques où sont respectivement conservés ces ouvrages. Ce changement de format induit également un changement dans la forme : l'ouvrage est imprimé sur deux colonnes, alors que sur les autres il est pleine page. Généralement ce grand format est utilisé pour les ouvrages de savoir et d'étude, surtout lorsqu'ils sont en latin. La volonté éditoriale était donc certainement de positionner cet ouvrage comme étant à étudier, annoter ou commenter. Ce qui renforce cette théorie est la présence d'un très grand et long sommaire, assez précis, facilitant ainsi son utilisation, mais également par des notes manuscrites et commentaires présents dans l'exemplaire que j'ai consulté (celui de Munich) .

⁶¹ <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb31937326w>

⁶² WALSBY Malcolm, *L'imprimé en Europe occidentale, 1470-1680*. Presses universitaires de Rennes, 2020, 280 p.

⁶³ Recueil factice.mon

La typographie de ses ouvrages

La typographie la plus plébiscitée : le roman en style baroque

Les ouvrages de Christophe Cheffontaine sont le fruit de son époque, sur le fond mais aussi sur la forme. Il est assez difficile pour moi de déterminer la typographie utilisée sur des ouvrages numériques (surtout lorsqu'ils sont pris en photo par un smartphone). Avec ces conditions numériques, il m'était impossible de mesurer la typographie avec la méthode du typomètre pour savoir quel point a été utilisé. La grande majorité de ses ouvrages a été réalisée avec le style et les goûts de l'époque : la typographie romane⁶⁴ en style baroque, très probablement en galalde puisque c'est le style en vogue à l'époque, en Garamond lorsque l'imprimeur est Christophe Plantin et en italique⁶⁵. Ce sont les deux styles utilisés (roman, galalde et italique) dans la totalité des ouvrages imprimés en France, en Italie ou en Espagne, pour ses ouvrages en langue vernaculaire ou en latin.

L'unicité de cet ouvrage : plusieurs typographiques mêlées : gothique, romane et civilité

La seule exception est un ouvrage en néerlandais à Anvers en 1576⁶⁶. Dans celui-ci la page de titre est en caractères gothiques, la dédicace est en roman, le titre de la page *Detinaen tot den goertwillighen lefer* est en gothique et le corps du texte de cette partie est faite de caractères différents (certainement de civilité, en vogue à cette période, surtout aux Pays-Bas)⁶⁷. Le reste des pièces liminaires en roman et le texte de l'ouvrage est en gothique. Là encore, c'était pour répondre à une mode (celle du gothique) plutôt en vogue dans les terres germaniques, pourtant l'ouvrage de Cologne est lui en roman. Le gothique était utilisé plutôt pour les ouvrages en langue vernaculaire et le gout pour celui-ci a commencé à décliner dès le premier tiers du XVIème siècle sauf en terres

⁶⁴ Plus claire, l'encre semble moins recouvrir entièrement la page qu'avec la typographie gothique.

⁶⁵ Elles sont utilisées en alternance dans les ouvrages, généralement pour mettre en avance les citations ou pour les changements de langue entre le latin et le français. Parfois dans les pièces liminaires l'alternance se fait lorsqu'on change d'élément (ex de *l ad lectorem* à la dédicace).

⁶⁶ *Verantcooding onfer voorouders Religiend defer tijt van noode en troostelijch allen waerachtinghen chisten menfschen*

⁶⁷ Confirmé par une publication temporaire par bibliothèque de Berne

germaniques. Il existe peu d'exemplaires de cette édition, ils sont généralement en actuelle Belgique, en Suisse ou aux Pays-Bas. Ceci peut éventuellement s'expliquer par le public visé par ces créations.

Les pièces liminaires

La taille des pièces liminaires

Il s'agit des feuillets de texte se trouvant entre la page de titre et le début du texte. Il peut s'agir d'un choix de l'éditeur, qui les met en avant pour mieux vendre son livre. L'éditeur a, en général, peu de lien avec l'auteur. Dans le cas de Christophe Cheffontaine, c'est certainement assez différent : il se trouve presque à chaque fois dans la ville où le livre est édité : de Paris à Lyon, d'Alcalá à Anvers. Il est donc certain, surtout d'après le tempérament que l'auteur laisse apparaître à travers ces textes plus personnels, que Christophe Cheffontaine ait lui-même insisté pour faire apparaître ces pièces liminaires (il parle, parfois, de la composition qu'il a souhaité pour le livre).

Parmi les ouvrages que nous avons pu consulter dont les clichés nous ont été communiqués, ou ayant une description assez précise sur des sites institutionnels, tous possèdent des pièces liminaires en début de livre allant de 6 à plus de 50 pages. La moyenne se situant près de 35. Ces pages représentent donc un volume assez conséquent dans ces ouvrages. Néanmoins ces chiffres sont à relativiser puisque je n'ai pris que les pièces liminaires se situant au début physique de l'ouvrage. Ceux-ci sont parfois des recueils de plusieurs ouvrages de Christophe Cheffontaine, on peut donc retrouver au milieu du livre, avec le début du corps du texte de l'ouvrage suivant d'autres pièces liminaires.

La particularité

Il faut également souligner des particularités sur l'ouvrage : *la défense de la foy* de 1586 de la Nouë qui regroupe 3 ouvrages et qui est construit de manière particulière :

1r	Page de titre
1v	Résumé de la composition de l'ouvrage
2 r à 6 v	Avertissement au lecteur
6v	Feuillet blanc
7r à 18v	Préface apostolique
18v à 26 v	Table des matières
27r	Page de <i>titre de la vertu</i>
27v	Feuillet blanc
28r	Avertissement au lecteur
28v à 42 v	Corps du texte de la vertu
43 r et les suivants	Texte de <i>la défense de la foy</i>

Ce qui est surprenant c'est qu'au sein des pièces liminaires, se trouve un ouvrage entier (certes comprenant assez peu de pages) avant que le livre annoncé sur la première page de titre commence. De plus, ce petit ouvrage de la vertu, comporte son propre avertissement au lecteur. Il n'y a pas de pièce liminaire avant la *seconde défense de la foy*. Pour le livre de la vertu, de son avertissement au lecteur à la fin de son texte, la signature est en A (italique) + nombre des feuillets en j, ij, iiij. Les pièces liminaires de la défense sont quant à elles signées autrement : en voyelles tildées avec j, ij, iiij. Le corps du texte de l'ouvrage de la défense de la foy est, quant à lui, signé en A + nombre de feuillets. *La Défense de la foy* est datée de 1586 et la vertu de 1585, néanmoins, les bandeaux et les lettrines utilisés sont les mêmes, sauf sur l'avertissement au lecteur de la vertu où le bandeau est plutôt géométrique alors que sur les autres il représente une femme avec des arabesques florales.

La composition de ces pièces liminaires n'est pas la même dans les autres éditions de *la défense de la foy*, qu'elles soient d'un autre ou bien du même éditeur (De la Nouë) mais d'une édition différente. L'édition de ce même éditeur est totalement différente dans la construction, il n'a donc pas pu recycler sa version de 1585 pour la faire passer pour une de 1586. Néanmoins, rien n'explique la construction de celle-ci ou peut-être une volonté marketing pour se différencier des autres ? Les deux livres reprennent

des références semblables comme par exemple, répondre au *4^{ème} livre de la foy orthodoxe de Gabriel Biel, lect 47 in canonem missae.*

Nous venons donc de retracer la biographie de l'auteur, celle-ci a clairement un ascendant dans la rédaction de ses ouvrages. Elle permet également de comprendre l'influence que Christophe Cheffontaine possède vis-à-vis des pouvoirs de l'époque. La liste la plus exhaustive que possible de ses ouvrages permet de montrer que la rédaction a occupé la presque totalité partie de la deuxième partie de sa vie. Néanmoins, le succès (puisqu'il a été fréquemment réédité) et l'influence qu'il possède ne l'ont pas totalement protégé des divers ennuis qu'il a eu avec les autorités religieuses. La matérialité globale de ses ouvrages est semblable, avec une quasi-permanence d'un seul format et l'usage d'un même style typographie (même s'il s'est adapté à la mode géographique d'où il est imprimé). Les pièces liminaires sont omniprésentes dans ses ouvrages et y tiennent une place importante. Nous allons à présent nous pencher plus précisément sur une partie importante de celles-ci : les dédicaces.

LES DÉDICACES

Qu'ils soient en français, en latin, ou en néerlandais, plus d'une vingtaine d'ouvrages comportent une ou plusieurs dédicaces. Le nombre de personnes ayant reçu celles-ci est assez limité : ce sont toujours les mêmes qui reviennent. Les motivations sont généralement le soutien financier et/ou la protection de la personne mais elles peuvent être aussi simplement pour remercier. Les dédicaces sont souvent présentes dans les livres de savoir, nous pouvons donc en déduire que Christophe Cheffontaine considère ses ouvrages comme tels livres.

LES DÉDICACES AU ROI DE FRANCE ET AUX MEMBRES DE LA COUR

Au roi de France Henri III :

D'après Jean-Claude Bourgeois, le roi de France Henri III et Christophe Cheffontaine auraient eu des liens au point que le roi arrive à déplacer la ville prévue (Saragosse) au profit de la ville de Paris pour réaliser la préparation au Chapitre Général⁶⁸. Il peut le remercier aussi des « cent pièces de vin et des 2 000 écus » que le roi lui aurait donné à la suite d'un sermon réalisé à Paris, en 1579⁶⁹.

Un seul ouvrage *de la confrairie des penitents, erigee et instituee en la ville de Paris par le treschrestien roy de France & de Pollongne, Henry, troisieme de son nom chez Michel Julian, au mont S. Hilaire, à l'Estoille couronnée, 1583*) est dédié au roi de France. Dans cette préface dédiée à Henri III, il le félicite pour une de ses mesures, prise la même année : l'autorisation pour C. Cheffontaine de fonder la confrérie des pénitents à Lyon. Il justifie d'ailleurs l'écriture de ce titre, pour défendre les fondations des pénitents (quelles soient fondées par lui ou par le roi). Le roi aurait, selon les dires de cette préface, fondé une confrérie semblable à Paris. Il attend surtout du roi sa protection et son soutien dans ses écrits. Il s'agit de la seule préface que C. Cheffontaine a dédié au roi de France, c'est un ouvrage assez tardif dans sa carrière puisqu'il date

⁶⁸ BOURGEOIS Jean-Claude, *op.cit...* p.388

⁶⁹ *Ibid*

de 1583. C'est également la seule édition que nous connaissons de ce titre. Ceci est assez particulier puisque Christophe Cheffontaine se revendique comme étant un proche de Grégoire XIII dont il obtient des avantages (voir partie sur la dédicace à Grégoire XIII). Or, sur fond de Concile de Trente, les relations entre le roi de France et le pape sont assez conflictuelles. Cette dédicace est faite avant le début de la Ligue Catholique lui reprochant de ne pas fournir d'héritier à la couronne. C'est peut-être pour cette raison qu'il n'a pas formulé d'autre dédicace à Henri III, ne voulant pas froisser la Sainte Ligue.

Même sans effectuer de nouvelles dédicaces, Christophe Cheffontaine cite à de nombreuses reprises Henri III dans ses pièces liminaires. Il cite également Charles IX mais ne lui dédie aucune préface.

A Bastien du Luxembourg

Seul l'ouvrage *La defense de la foy de noz ancestres*, chez Pierre L'Huillier, 1571, est dédié à Bastien du Luxembourg, Lieutenant Général du Roi, Seigneur de Martigues, Chevalier de l'Ordre mais surtout Duc de Bretagne. C'est sur ce dernier point que Christophe Cheffontaine s'appuie pour obtenir un soutien et un mécénat. Il espère une solidarité régionale puisque, comme il aime à le rappeler, il est originaire de Bretagne lui aussi.

Il insiste sur l'importance d'enseigner aux enfants les valeurs chrétiennes en appuyant sur le fait qu'à « 12 ou 15 ans » ils ne peuvent pas encore savoir ce qui est écrit dans les vrais textes et que ce sont aux pères⁷⁰ de leur montrer. Il met en garde contre les dangers de la « nouvelle foy » (la foi protestante) qui prend de l'ampleur dans les villes et sème des graines dans l'esprit des jeunes « pour les aveugler ». Il encourage Bastien du Luxembourg, à diffuser au maximum son ouvrage afin de faire comprendre pourquoi c'est la foi de leurs ancêtres qui est la bonne. Pour le convaincre, il dresse son éloge, en insistant sur la puissance ancestrale de sa famille, puis après sur l'importance de sauver la Bretagne de l'hérésie (qui d'après l'auteur, ne peut résister sans son soutien).

Cette dédicace est datée du 20 septembre 1568, soit deux semaines après l'obtention du privilège royal, mais 3 ans avant la date d'édition. Nous avons consulté plusieurs éditions dont plusieurs de Jean L'Huillier, c'est la seule contenant une dédicace

⁷⁰ Ambiguïté sur le terme père : de famille ou pour prêtre ?

à Bastien du Luxembourg. Les signatures sont cohérentes avec le reste des pièces liminaires. Il se peut donc que ce soit une demande spéciale. Aucune trace de soutien officiel n'a cependant été retrouvée.

LES DÉDICACES FAMILIALES

Au seigneur Jean Kaërmoruz

La dédicace au seigneur Jean de Penfentenyou, seigneur de Kaërmoruz et frère aîné de Christophe Cheffontaine est la plus personnelle et celle qui nous informe le plus sur la démarche intellectuelle de l'auteur. Elle est présente dans plusieurs éditions de *la défense de la foy*, dont celle de 1564 et celle de 1572. Le texte n'a pas de changement majeur dans le fond, néanmoins la forme est totalement différente : elle est en italique assez serrée sur une et non sur l'autre. Les bandeaux, letrines et mises en page sont différentes ainsi que les abréviations. Il n'y a pas de mise à jour temporelle, la mention « au neuvième an après la composition » est présente dans les deux éditions. Le changement de volume est dû au changement de format dans la typographie. La seule différence est que celle de 1564 est datée de cette même année et signée de Pontoise, alors que la deuxième n'a pas d'indication de lieu, ni de temps.

Cette dédicace est particulièrement intéressante pour comprendre la démarche de l'auteur. Nous y apprenons que son ouvrage sur *la défense de la foy* a été écrit 9 ans avant sa parution en 1564, alors qu'il était encore en Bretagne. C'est sur les conseils de son frère aîné (qu'il remercie pour cela) que le livre a été publié plus tardivement afin de permettre à l'auteur de prendre le recul nécessaire. Son frère lui aurait également conseillé de le faire imprimer à Paris (et non dans la petite imprimerie religieuse bretonne dont il est issu⁷¹). Il narre également que ce qu'il va développer comme argument dans son *second livre de la défense de la foy*, en précisant qu'il n'est pas encore écrit.

Sa démarche intellectuelle est précisée : il écrit ces livres afin de prévenir l'avancée hérétique liée à l'arrivée et à la propagation des idées luthériennes. Il revient sur ses origines bretonnes et motive ses choix d'écrire en français afin de pouvoir être lu

⁷¹ Voir partie concernant sa carrière ecclésiastique pp. 19 à 21

et compris par le plus grand nombre et que son livre soit le plus largement diffusé dans le royaume. Il réaffirme d'ailleurs que ce n'est point sa langue maternelle le français (sa langue étant le breton bretonnant) et qu'il faut s'attarder sur le fond de son message et non sur la forme et que s'il est attaqué sur sa maîtrise de la langue c'est uniquement selon lui, que ses détracteurs ne peuvent contrer le fond de ses arguments. Il insiste également sur le fait que ce sont ceux qui ne maîtrisent pas le latin qui sont le plus convaincus par cette foi luthérienne ou calviniste. Le choix de la langue Française est donc tactiquement réfléchi, tout comme le choix d'être imprimé à Paris afin que les tirages soient certainement plus rapides et moins onéreux que dans une petite imprimerie puisque le but de l'auteur est d'atteindre le plus grand nombre de personnes.

A Alain du Louët, seigneur de Kaërrom

Cet homme est décrit comme le frère de Christophe Cheffontaine, le domaine du Kaërrom⁷² appartient bien à la famille Penfentyou, mais d'après la biographique réalisée par Jean-Claude Bourgeois⁷³, l'auteur n'a que deux frères : Jehan (Jean) dont nous venons de parler, et Nicolas (auquel Christophe Cheffontaine n'a dédié aucune préface).

Cette dédicace datée du dernier jour de juillet 1564 est assez longue (24 pages). Dans celle-ci, issue *d'une réponse au libre arbitre*, nous apprenons que Christophe Cheffontaine est au courant des découvertes faites sur d'autres terres puisqu'il parle de ce nouveau monde (il cite le Brésil) peuplé « de sauvages » et sur l'importance de les convertir afin qu'ils cessent leurs horribles pratiques (dont le cannibalisme et les colliers en oreilles). Il est renseigné au point que le 26 mars 1572, d'après Jean-Claude Bourgeois, il aurait signé « la nomination d'un commissaire Général pour les Indes Occidentales »⁷⁴. Il insiste sur certains points, comme le libre arbitre qui est un point de divergence avec la vision luthérienne ou calviniste de la foi. Il cite d'ailleurs ces deux noms, ce qui est assez rare pour être souligné. Il fait un parallèle entre ses écrits sur le libre arbitre et la non-réponse de Luther et Calvin et l'opposition entre Saint Augustin et Félix le Manichéen (Saint Augustin aurait prouvé par les écritures l'importance et l'existence du libre arbitre,

⁷² L'orthographe de ce domaine est différente de celui du domaine de son frère, pourtant il semblerait que ce soit le même.

⁷³ BOURGEOIS Jean-Claude, *op.cit...* p 46

⁷⁴ *Ibid* p387

mais Félix le Manichéen n'aurait pas été réceptif). Cette épître dédicatoire est beaucoup moins personnelle, elle a plutôt pour but de convaincre encore sur l'importance du libre arbitre et sur celle d'évangéliser ces nouveaux peuples pour les mettre sur le chemin de la foi catholique. Le dieu créé par Luther et Calvin est décrit comme le plus mauvais dieu jamais créé dans aucune autre religion.

On trouve cette dédicace dans l'édition de 1568 *des réponses familières à une épître écrite contre le libre arbitre*, vendue chez Estienne Petit au clos Bruneau, à la Pomme de Pin, près de Saint Hilaire. Cette dédicace est aussi présente dans une autre édition datant de 1571, chez un autre libraire : Pierre l'Huillier, rue Saint Jacques, à l'enseigne de l'olivier.

Le relevé d'empreintes pour les deux livres donne les mêmes résultats 15XX08-b1 äy,obl : b2 ëiÿ,liber⁷⁵. Ce sont donc bien deux émissions identiques concernant ces dédicaces, celle imprimée en 1568 a été réutilisée en 1571 chez un autre libraire, nous pouvons donc émettre l'hypothèse qu'elles proviennent du même imprimeur. Etienne Petit était en activité bien (il aurait commencé à exercer vers 1515⁷⁶) avant Pierre l'Huillier qui aurait commencé vers 1559⁷⁷, alors même si nous ne connaissons pas précisément la date du décès d'Etienne Petit⁷⁸, il est certainement décédé bien avant Pierre l'Huillier (qui lui décède en 1610). Il est donc probable que Pierre l'Huillier ait racheté au décès d'Etienne Petit des lots de feuillets déjà imprimés (il est fréquent qu'au décès d'un libraire, on retrouve plusieurs lots de feuillets déjà imprimés mais non reliés⁷⁹) et qu'il les utilise dans ses propres éditions, en ne réimprimant que la page de titre ou autres pages dans ces ouvrages (il est imprimeur, contrairement à Etienne

⁷⁵ Il s'agit d'une version adaptée du relevé d'empreintes STCN. Seules les pages de titre sont prises en compte et la fin de l'année est remplacée par des XX puisque malgré le fait que sur la page de titre une date et un éditeur soient mentionnés, ces pièces liminaires ont pu être rajoutées et provenir d'ailleurs. Les probabilités pour que les relevés dans ces parties soient totalement identiques (sans décalage) sont infimes.

⁷⁶ GUIGNARD Jacques. « Imprimeurs et libraires parisiens 1525-1536 ». In: *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*.n°2, juin 1953. pp. 43-73. (Consulté en juin 2021 sur Persée à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.3406/bude.1953.4541>)

⁷⁷ Biographie de Pierre l'Huillier disponible sur le site de la BNF, consulté en juin 2021 à l'adresse suivante : https://data.bnf.fr/12508591/pierre_l_huillier/

⁷⁸ Biographie disponible sur le site de la BNF, consulté en juin 2021 à l'adresse suivante : https://data.bnf.fr/en/16949341/etienne_petit/

⁷⁹ RUIJNALS GRAHAM A. « La vie, la mort et les livres de l'imprimeur-libraire parisien Jean Janot d'après son inventaire après décès (17 février 1522 n.s.) ». In: *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 78, fasc. 3-4, 2000. Histoire médiévale, moderne et contemporaine - Middelleeuwse, moderne en hedendaagse geschiedenis. pp. 797-851.

Petit qui n'est que libraire). Il faut Néanmoins souligner qu'au feuillet a7 recto/verso, le texte est identique mais que la typographie est différente, il s'agit peut-être d'un carton ?

La dédicace à Jean est la plus personnelle et celle qui nous en apprend le plus sur la démarche intellectuelle de Christophe Cheffontaine. La dédicace à Alain de Louët est quant à elle, plus un plaidoyer sur l'importance du libre arbitre et sur la mission catholique (de convertir et /ou convaincre les hérétiques que la vérité se trouve dans les écrits catholiques).

DÉDICACES À DES ECCLÉSIASTIQUES

Aux ecclésiastiques français

Le cardinal Pellevé

Le cardinal Pellevé est un homme d'église du XVI^e siècle que Christophe Cheffontaine a côtoyé personnellement lorsque celui-ci est évêque de Sens (à partir de 1562, reprenant la fonction du Cardinal de Guise parti pour le Concile de Trente). Nicolas de Pellevé est envoyé au Concile de Trente comme ambassadeur officiel étant donné sa participation au conseil royal⁸⁰ un an après, en 1563. A partir de ce moment, Christophe Cheffontaine devient auxiliaire de l'archevêque de Sens afin de gérer le diocèse durant l'absence de Nicolas de Pellevé. Ils vont échanger de multiples lettres (d'après ses préfaces) qui ont permis à Christophe Cheffontaine d'être au courant des discussions du le Concile de Trente.

La dédicace est clairement identifiable : le texte commence par un paragraphe en majuscule « A mon seigneur le reverendissime et illustrissime Cardinal de Pelleué, Archevêque de Sens ». La dédicace s'étend sur 6 feuilles recto-verso signées de à ij à à iij. Après de longues bibliques (rapides commentaires des saints sacrements) et critiques sur le diable, Christophe Cheffontaine évoque brièvement les relations tendues entre le pape et les grands princes européens, notamment le roi de France. Christophe Cheffontaine rappelle que l'importance est surtout d'endiguer la propagation du protestantisme. Il finit sa dédicace en vantant les qualités personnelles et religieuses de ce cardinal et signe cette

⁸⁰ TAILLON Alain. *La France et le concile de Trente (1518-1563)*, Rome, École française de Rome, (« Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome », vol. 295), 1997, p. 27

dédicace « votre humble serviteur F. C. Cheffontaine, indigne ministre général de l'ordre de Saint François », depuis Paris, le 15 mars 1572. Donc la même année que cette édition de Claude Fremy. Dans une édition du même titre en 1585, chez Guillaume de la Nouë, il indique avoir dédié *le premier livre de la défense de la foy* au cardinal Pellevé et le deuxième au Cardinal de Martigues, je n'ai pour l'instant trouvé aucune trace de cet ouvrage. Il ne mentionne donc pas la dédicace qu'il a fait dans le livre suivant.

Christophe Cheffontaine dédicace son ouvrage *perpetuae mariae virginis ac joseph sponsicis virginitatis*, chez Michaellem Iovivm et Joannem Phillehotte, à Lyon en 1578. Dans cette dédicace, l'auteur argumente sur la conception du Christ, il dévite très vite sur le sujet très contemporain, développé au Concile de Trente : le célibat des prêtres. Il est pour le maintien de la coutume et ne comprend pas pourquoi il faudrait préciser la parole pourtant claire du Christ. Il insiste ensuite sur l'importance de lutter contre les ministres du culte protestant et sur l'importance du libre arbitre. Il finit sa dédicace en dressant là encore l'éloge du Cardinal Pellevé et du « Saint » Pape Grégoire XIII et signe mars 1578 (d'après le calendrier « lyonnais »). Cette dédicace a beaucoup de similitudes avec celle en français.

La dédicace à Pierre Boiseon

La dédicace commence par « A très Hault et très puissant Pierre de Boiseon, Seigneur de Coetinsan, Quelen, Coatressan, Vieux Chastek, Quistinit, Kaerrannou, Estang, Tnougoff, Kaerouzez et gentilhomme ordinaire de la Chambre du roy ». Le nom de ses seigneuries laisse peu de place au doute : ce sont des territoires bretons. Cette dédicace est en lien avec le sujet abordé dans le texte : les duels d'honneur qui créent des querelles et monomachies⁸¹. Le but était donc d'écrire à quelqu'un de concerné, proche du roi, mais également d'appuyer sur la régionalité puisqu'il a choisi un seigneur de Bretagne. Dans cette dédicace, il enchaîne les références historiques/mythologiques et animales afin de faire comprendre l'importance d'agir avec honneur dans les règles de Dieu et donc de ne pas tuer pour des querelles. Il souhaite donc que ce seigneur diffuse autour de lui cet ouvrage pour mettre fin aux comportements

⁸¹Forme de duel.

actuels qu'il juge indignes. Ce seigneur est le mécène et bienfaiteur⁸² de Christophe Cheffontaine qui n'hésite pas à lui demander conseil pour l'écriture de ses livres.

Il existe deux dédicaces à Pierre Boiseon dans trois ouvrages différents :

Numéro USTC	Titre	Date	Editeur
51131	<i>Chrestienne confutation du poinct d'honneur sur lequel la noblesse fonde aujourd'huy ses querelles et monomachies</i>	1586	Paris, Arnaud Sittard, 1586.
14734	<i>Chrestienne confutation du poinct d'honneur sur lequel la noblesse fonde aujourd'huy ses querelles et monomachies</i>	1568	Paris, Chez Claude Frémy
53247	<i>Chrestienne confutation du poinct d'honneur sur lequel la noblesse fonde aujourd'huy ses querelles et monomachies</i>	1571	Paris, chez Pierre L'Huillier, 1571.

Les dédicaces se trouvent dans les trois éditions différentes du même ouvrage, par trois libraires différents. Le texte est identique dans le fond, mais il y a des différences dans la forme : les typographies utilisées sont différentes (en italique pour celle d'Arnaud Sittard) et les abréviations le sont également : Pierre l'Huillier et Claude Frémy utilisent de nombreuses abréviations, contrairement à A. Sittard. Les seules différences dans le texte se trouvent dans la signature de l'auteur : dans les ouvrages de 1568 et 1571 il est indiqué « F. Christophle de Cheffontaine, autrement dit Penfentyou » et dans celui de 1586 « F. Christophle de Cheffontaines, archeuesque de Caefarée ». La volonté était sûrement, dans les éditions de 1568 et 1571, date à laquelle il est moins connu dans la seconde, d'insister encore sur un régionalisme puisque Jean de Boiseon vient de Bretagne. Les dédicaces de 1568 et celle de 1571, proviennent de la même émission : les bandeaux, lettrines et relevés d'empreintes sont identiques :15XX08-b1 aij,mie : b2 biiij, en\$au\$. Claude Frémy (l'édition de 1568) n'était pas qu'un libraire mais

⁸² Christophe Cheffontaine le cite clairement dans certains de ses avis au lecteur : dans les différentes éditions (1571 et 1586, possiblement celle de 1568 mais nous n'en avons pas l'entièreté) en français de son ouvrage des *chrestiennes confutation du point d'honneur*. Voir partie dédiée « au lecteur » dans ce document.

aussi un imprimeur⁸³, c'est également le cas pour Pierre l'Huillier qui reprend les presses de son beau-père Josse Bade en 1566⁸⁴. Il est presque impossible que les deux dédicaces aient les mêmes relevés d'empreintes au hasard de la composition des imprimeurs. L'hypothèse est donc plutôt une collaboration entre les deux : soit les feuillets ont été vendus, soit il y a peut-être un arrangement entre eux (ce qui semble être assez courant chez les imprimeurs-libraires d'après Catherine Rideau-Kikuchi⁸⁵). Quand l'éditeur propose donc en 1586 une édition revue et augmentée, celle-ci ne concerne donc pas la dédicace.

***Dédicace à Monsieur Jean des Ursins : évêque de
Lantreguier***

Monseigneur Jean des Ursins est désigné comme évêque de Lantreguier, or d'après mes recherches, Jean des Ursins serait évêque de Trèguier⁸⁶. Ceci ne change rien puisque Trèguier est une ville de Bretagne. Il s'agit peut-être d'une erreur de l'auteur ou de l'imprimeur. Néanmoins, dans son livre, Jean-Claude Bourgeois⁸⁷, indique-lui aussi celui de Lantreguier, en s'appuyant sur les registres de 1695, qui parlent de l'implantation d'une confrérie de l'Eucharistie dans ce diocèse par Christophe Cheffontaine.

Christophe Cheffontaine, dans cette dédicace, présente dans l'ouvrage *La Défense de la Foy de nos ancestres*, chez Claude Frémy rue Saint Jacques, en 1564, remercie cet évêque breton de l'avoir laissé prêcher dans sa ville (Lantreguier ou Trèguier ?⁸⁸) et d'avoir prêché avec lui à Morlaix. On y apprend également des informations concernant la démarche intellectuelle : Jean des Ursins l'aurait aidé à construire son raisonnement et à écrire ce livre afin de combattre ce qu'il appelle la

⁸³ Biographie de Claude Fremy disponible sur le site de la BNF, consulté en juin 2021 à l'adresse suivante : https://data.bnf.fr/fr/12273921/claude_fremy/

⁸⁴ Biographie de Pierre l'Huillier disponible sur le site de la BNF, consulté en juin 2021 à l'adresse suivante : https://data.bnf.fr/12508591/pierre_l_huillier/

⁸⁵RIDEAU-KIKUCHI Catherine. « Concurrence et collaboration dans le monde du livre vénitien, 1469-début du XVI^e siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2018/1 (73^e année), p. 185-212. (consulté en mai 2021 URL : <https://www.cairn.info/revue-Annales-2018-1-page-185.htm>)

⁸⁶CARRIERE Victor « Les épreuves de l'Église de France au XVI^e siècle (suite) ». In: *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 12, n°56, 1926. pp. 315-341. [consulté en avril 2021 sur www.persee.fr/doc/rhef_0300-9505_1926_num_12_56_2400 le 15 mars 2021

⁸⁷BOURGEOIS Jean Claude, *op. cit* p390

⁸⁸ Ce n'est pas précisé

maladie de son siècle : la propagation de l'hérésie (le protestantisme). Il condamne globalement le protestantisme, mais parfois arrive à le comprendre en parlant subtilement de quelques dérives de l'Eglise. Il y écrit également, que si ce livre *de la défense de la foy* obtient le succès qu'ils ont imaginé, il se lancera dans l'écriture des trois livres suivants de *la foy*. Nous pouvons donc en déduire, que le deuxième n'a pas eu le succès souhaité puisqu'il n'en a pas fait d'autres. Il encourage bien évidemment ce seigneur à faire lire ce livre à ses « brebis ». Il signe cette dédicace du 3 novembre 1564, de Pontoise et de son nom breton Penfenyou. Là encore la volonté est certainement d'appuyer une solidarité régionale basée sur le fait qu'il est breton.

Aux ecclésiastiques étrangers

Les dédicaces à Petro Gondy

Pierre de Gondy/Gondi, de son nom latinisé Petro de Gondy est évêque de Langres de 1566 à 1568, puis évêque de Paris de 1569 jusqu'en 1596, il l'est donc encore au moment de la dédicace⁸⁹ mais pas encore cardinal puisqu'il ne le devient qu'en 1587⁹⁰. C'est également un homme proche du pouvoir puisqu'il remplit des tâches diplomatiques pour Henri III et Henri IV à Rome et qu'il est le grand aumônier d'Elisabeth d'Autriche⁹¹.

Christophe Cheffontaine a dédicacé trois épîtres à Petro Gondy en latin, dans des ouvrages eux-aussi en latin. Deux sont identiques et proviennent de deux éditions de 1585 et de 1586 de *Novæ illustrationis christianæ fidei*, provenant de chez Arnaud Sittard. Ces deux dédicaces sont identiques dans le fond (le texte est le même) et dans la forme car le relevé d'empreintes nous donne le même résultat : 158X08-b1 àij,a\$di : b2 éij,nae\$. De plus, la lettrine possède les mêmes petits manques, confirmant qu'il s'agit sans doute de la même émission : voici les deux lettrines provenant de ces ouvrages : celle de 1585 à gauche, celle de 1586 à droite. Les rectangles rouges montrent les manques

⁸⁹ CURZON Henri de. « Une réception au Temple. Alexandre de Vendôme. 1er février 1604.. In: *Bibliothèque de l'école des chartes*. 1886. tome 47. pp. 106-117. [consulté en ligne le 4 avril 2021 www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1886_num_47_1_447440]

⁹⁰ https://data.bnf.fr/fr/12352976/pierre_de_gondi/

précédemment cités. Il y a donc eu un seul tirage de ces pages, elles ont été réutilisées dans l'édition de 1586 (ou bien il n'a effectué qu'un changement de page de titre pour actualiser son livre).



Il existe une troisième dédicace à Pierre Gondy, celle-ci se trouve dans une autre édition du même ouvrage, datant de 1583, chez un autre libraire (Michel Julian). Cette édition d'après l'USTC se trouve à Auxerre, or la bibliothécaire m'a certifié ne pas l'avoir et avec les conditions sanitaires actuelles (Covid-19), il était assez difficile de pouvoir m'y rendre. Un autre exemplaire de cette édition existe et m'a été décrit par téléphone. La dédicace comporte un feuillet de plus, nous pouvons donc en déduire qu'elle est sans doute différente, mais la BNF a refusé de fournir les clichés gratuitement, il n'est donc pas possible de confirmer actuellement cette théorie.

Dans les dédicaces étudiées, Christophe Cheffontaine insiste sur l'importance de lutter contre les hérétiques qui, selon lui, causeraient la perte de tout. De plus, il insiste sur la formation des prêtres et des hommes d'Eglise, qui selon lui, est insuffisante ce qui explique pourquoi, malgré la multitude de livres de vérités sur Dieu publiées, les hérétiques continuent de ne pas comprendre leur erreur. Il rappelle l'importance de lire les grands auteurs catholiques, comme Saint-Augustin, ou Saint-Thomas d'Aquin (un des plus grands pour lui). Il attaque Calvin et sa vision sur le libre arbitre, mais également sur le reste de sa version de la foi qui, selon lui, provoque la chute de la Vierge Marie. Il dit que l'excommunication ne suffit pas et qu'il faut interdire de vendre ces livres hérétiques⁹². Il condamne aussi ceux qui ne croient pas en Dieu. La principale information de cette dédicace est qu'il aborde la cérémonie de l'Eustache dont j'ai retrouvé des traces de ce serment dans des ouvrages d'autres auteurs, plus tardifs. Il

⁹² Chose assez paradoxale puisque Monsieur Walsby a retrouvé à la Bibliothèque de Chaumont des ouvrages concernant l'Eglise réformée (ex ouvrage de Melancton) ayant appartenus à Christophe Cheffontaine

fait donc cette dédicace pour le remercier de l'avoir laissé prêcher mais déplore la présence de langues vernaculaires durant cette cérémonie (ceci est un sujet contemporain, abordé lors du Concile de Trente). Il signe cette dédicace à Paris en décembre 1583.

Ces dédicaces sont donc réalisées à des fins politiques puisqu'elles sont destinées à un ecclésiastique puissant et proche du pouvoir royal.

Les dédicaces à Grégoire XIII

Christophe Cheffontaine aurait obtenu, au cours de sa carrière, plusieurs bulles ou Brefs de Grégoire XIII, dont une bulle datant du 8 mai 1577, vantant le travail qu'il aurait effectué pour le culte de l'Eucharistie et lui offrant le pouvoir « d'ériger, dans n'importe quelle église de France, la confrérie des Saints Sacrements de l'Eglise »⁹³, je n'ai néanmoins trouvé aucune trace de cette bulle. Il aurait, toujours selon l'ouvrage de Jean-Claude Bourgeois, obtenu une autre bulle en 1575, sur la question de la limitation des pouvoirs au Cardinal Protecteur.

Les dédicaces au pape Grégoire XIII sont les plus nombreuses dans les ouvrages de Christophe Cheffontaine. 4 ouvrages ou éditions lui sont dédiés :

- 3 s éditions différente du titre *De libero arbitrio et meritis bonorum operum assertio catholica Authore reverendissimo* (une édition à Rome par Antonio Blado et deux éditions à Anvers par Christophe Plantin).
- Le 4^{ème} titre est l'ouvrage : *seconde défense de la foy*, là encore à Rome Par Antonio Blado.

Tous ces ouvrages sont en latin, langue officielle au Vatican.

Ces dédicaces peuvent s'expliquer par le fait que Grégoire XIII a offert beaucoup de privilèges à Christophe Cheffontaine (entre autres de l'argent et l'autorisation de fonder plusieurs congrégations des pénitents). Depuis celui-ci, l'a plusieurs fois soutenu, ces raisons s'ajoutent au fait que le Pape soit le chef de l'Eglise catholique romaine et que cela se déroule sur fond du Concile de Trente.

⁹³ BOURGEOIS Jean-Claude, Penfentenyo *grandes et petites histoires d'une famille bretonne, op. cit* p. 388

Voici un tableau résumant la situation :

Numéro USTC	Titre	Editeur	Date	Lieu
821885	<i>Defensionis fidei maiorum nostrum liber secundus authore C. de Capite Fontium</i>	Roma, apud haer. Antonio Blado, 1576. A.	1576	Rome
821883	<i>De libero arbitrio et meritis bonorum operum assertio catholica Authore reverendissimo p.f.c. de Capite Fontium totius ordinis minorum generali ministro</i>	Roma, apud haer. Antonio Blado, 1576.	1576	Rome
440892	<i>De libero arbitrio et bonorum operum meritis liber</i>	Antwerpen, ex officina Christophe Plantin, 1575.	1575	Anvers
411947	<i>De Libero Arbitrio et meritis Bonorum operum</i>	Antwerpen, ex officina Christophe Plantin, 1575.	1575	Anvers

Il est facilement imaginable que les deux éditions de la même année, dans la même ville, par le même éditeur, sont les mêmes, mais en réalité les titres sont légèrement différents, les pages de titre, quant à elles, ne partagent de semblable que l'emplacement commercial (le 1/2 inférieur de la page). Néanmoins la dédicace est totalement identique : nombres de pages, bandeaux, lettrines, réclames et relevés d'empreintes (157508-b1**2 : dio\$: b2**4 : ero,). La dédicace dans *De libero arbitrio* de Rome est identique sur le fond. La forme est différente par les abréviations et la présence d'un gros bandeau au début créé un décalage (11 feuillets recto/verso + un recto dans les éditions de Plantin, 12

feuillet recto/verso dans celle de Rome), sinon tout le reste, lettrines, date et signature de Christophe Cheffontaine sont identiques.

Cette dédicace est assez longue puisqu'elle fait 11 feuillets recto-verso + un recto. Il dit avoir pensé ce livre en français, sous forme de dialogue/lettre afin de rendre son argumentation la plus compréhensible possible. Dans cette préface, Christophe Cheffontaine aborde dès les premières lignes Luther, Calvin et Beza et les qualifie de « faux prophètes dangereux » et précise l'importance de ramener les croyants sur le chemin de la foi catholique car selon lui, l'urgence est qu'ils sont de plus en plus à être séduits par ces menteurs. Il critique ensuite vivement la vision protestante du libre arbitre, qui selon lui, leurre les fidèles. Il insiste sur le point que le libre arbitre est important pour encourager les gens à faire le bien et à travailler. Sans celui-ci, on met en péril la stabilité des Etats à cause des émeutes et les blasphèmes commis. Il rappelle que seul Dieu peut juger et c'est l'insulter que de remettre en cause l'utilité de la raison qu'il a créé et de faire preuve de pécher d'ingratitude. Il remet la faute sur la propagation de ces idées au manque d'implication des corps ecclésiastiques.

Cette dédicace aborde des thèmes différents des deux autres, l'auteur insiste, comme à son habitude, sur les préfaces de ces titres sur *la défense de la foy*, sur l'importance de la tradition et de la transmission des valeurs et idées chrétiennes de leurs ancêtres par les parents. Il rappelle l'importance de ne pas s'éloigner de la « vraie foi » et insiste vraiment sur la compréhension de cette religion et sur l'importance de rendre hommage au corps du Christ via la transsubstantiation mais aussi en se prosternant devant sa représentation. Il dit que Dieu saura reconnaître ceux qui ont passé leur vie à travailler dur, et dire qu'ils seront égaux face aux bandits, est insulter Dieu ainsi que l'importance de tous les sacrements.

Cette dédicace n'est ni datée ni localisée. La signature n'est pas exactement la même que celles des autres dédicaces à Grégoire XIII, mais le fond reste le même.

Ces dédicaces sont beaucoup plus impersonnelles que celles dédiées aux autres. Ici Christophe Cheffontaine ne s'attaque pratiquement qu'au fond, il n'interpelle pas directement la personne citée (logique puisqu'il s'agit du pape). Les attaques formulées sont sur le fond de la religion protestante, en insistant sur les sacrements (remis en cause dans le luthéranisme, avec la suppression de certains), sur l'importance de la transsubstantiation (là encore un point important de divergences idéologiques entre ces deux religions) et sur le libre arbitre (une notion importante du catholicisme, disparaissant

dans le protestantisme). Il va jusqu'à aborder des choses inédites dans ses écrits comme la défense des représentations et images divines, décriées dans la religion protestante. C'est donc un plaidoyer idéologique/religieux qui se joue dans ces dédicaces, ce qui est un peu moins le cas (voire pas du tout) dans les autres.

LES DÉDICACES À DES ESPAGNOLS

Au roi Philippe II

Après l'abdication de son père, Philippe II (sans avoir le titre d'empereur) possède un puissant territoire, entre autres sur les couronnes d'Espagne (les royaumes de Castille, d'Aragon, ainsi que les territoires dépendants d'eux)⁹⁴ mais également sur du royaume de Sicile et des duchés de Bourgogne et de de Milan⁹⁵. Il devient en 1578 roi du Portugal (il est le fils d'Isabelle du Portugal). Dès octobre 1585, avant même d'hériter de son père, Philippe II gouverne déjà les Pays-Bas⁹⁶. (En 1585, les espagnols s'emparent de la ville d'Anvers⁹⁷.) Il est considéré comme un fervent défenseur de la foi catholique⁹⁸, surtout en ces temps troubles, ceci peut expliquer pourquoi Christophe Cheffontaine lui offre des dédicaces.

Une dédicace à Philippe II est issue de *Fidei Majorum* de 1575 chez Plantin. Dans celle-ci, il brosse un portrait élogieux d'un homme sage et le remercie pour

⁹⁴ SYLVENE Édouard . « Problématique d'une monarchie du XVI^e siècle : Philippe II. un roi absolu ? ». in *Revue historique*. 1995/3 (no 596), p. 225-242. (Consulté en avril 2021 URL : <https://www.cairn.info/revue-historique-1995-3-page-225.htm>)

⁹⁵ PFANDL Ludwig . *Philippe II : 1527-1598, une époque, un homme, un roi*. Paris, Hachette, 1942, 542 p. (réédition : *Philippe II, Paris*, Tallandier, collection « Figures de proue », 1981. 621 p. + 16 p. d'illustrations

⁹⁶ ALLAIN Thierry, NIJENHUIS-BESCHER Andreas, THOMAS Romain, « Chapitre 1. La Révolte des Pays-Bas et la naissance de la République des Provinces-Unies », dans : . *Les Provinces-Unies à l'époque moderne. De la Révolte à la République batave*, sous la direction de Allain Thierry, Nijenhuis-Bescher Andreas, Thomas Romain. Paris, Armand Colin, « U », 2019, p. 9-46. (consulté en avril 2021 sur: <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/les-provinces-unies-a-l-epoque-moderne--9782200614515-page-9.htm>

⁹⁷ TALLON Alain, « L'Europe de Philippe II », dans : , *L'Europe au XVI^e siècle. États et relations internationales*, sous la direction de Tallon Alain. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Nouvelle Cléo », 2010, p37-38. URL : <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/l-europe-au-xvi-e-siecle--9782130530497-page-53.htm>

⁹⁸ HAAN Bertrand. « Chapitre V. L'amitié en paroles et en actes », dans : . *L'amitié entre princes. Une alliance franco-espagnole au temps des guerres de Religion (1560-1570)*. sous la direction de Haan Bertrand. Paris cedex 14. Presses Universitaires de France. « Le Noeud Gordien ». 2011. p. 167-195. (consulté en mars 2021: <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/l-amite-entre-princes--9782130579816-page-167.htm>)

son alliance durant le Concile de Trente. Il insiste ensuite sur l'importance de la « bonne foi catholique » avant de parler de sa démarche : il explique avoir écrit des livres en langue vernaculaire (dont le français) afin de convaincre le plus grand nombre mais cet ouvrage est en latin. Il dit avoir été incité à écrire en latin après un séjour dans « des provinces franciscaines », il revendique avoir lu beaucoup d'auteurs divers (confirmés par les traces des livres lui ayant appartenu par Malcolm Walsby⁹⁹). Il explique aussi avoir choisi Christophe Plantin comme imprimeur car il est, selon lui, le meilleur et le plus pieux des imprimeurs qu'il connaisse. Il remercie cet imprimeur d'avoir œuvré pour qu'il obtienne un privilège de la part de Philippe II (qu'il décrit encore comme un roi très chrétien). Il remercie dans cette dédicace, ce roi de défendre les intérêts de la foi face aux turcs. Il indique ensuite avoir été reçu par ce roi, certainement lorsqu'il effectuait des prêches dans les Flandres. La signature de cette dédicace a été faite à Anvers en septembre 1574. Or, d'après la biographie universelle de Michaud¹⁰⁰, Christophe Cheffontaine ne serait en Flandre que dans la deuxième partie des années 1580, la rencontre peut donc avoir eu lieu dans les territoires espagnols, même si aucun voyage n'est mentionné dans la péninsule ibérique. Ceci est possible puisqu'il a décrit des préfaces à d'autres personnes résidentes là-bas.

Cette dédicace pourtant assez courte (5 feuillets recto/verso) est particulière : il parle rarement de son cheminement intellectuel à d'autres autorités, il émet beaucoup de remerciements envers ce roi et pour la première fois dans une préface, il parle de son choix précis de l'éditeur. On peut donc en déduire l'importance qu'il accorde à ces choix.

Philippe II possède une autre dédicace, elle est présente dans l'ouvrage *utilis & quàm necessaria fidei maojrum nostrorum defensio* de 1581, à Venise chez Antonium Ferrariis. Il s'agit de la même dédicace dans le fond, mais la forme est différente. Les signatures sont également différentes, ainsi que les abréviations, lettrines et typographie. Celle de 1581 est en italique et paraît donc beaucoup plus longue que

⁹⁹ Via une conversation personnelle

¹⁰⁰ MICHAUD Joseph, Louis Gabriel, *Biographie universelle, ancienne et moderne ou histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privées de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes*, volume 8, 1813, consulté en ligne sur google book en octobre 2021 https://books.google.fr/books?id=CbdBAAAAcAAJ&p_g=PA318&lp_g=PA318&dq=Defensio+de+la+foy+de+nos+anc%C3%AAtres+contre+les+heretiques+de+nostre+temps+cheffontaine&source=bl&ots=us2WfuVK98&sig=ACfU3U0ZnmqAGVAz2ITCbaZTjgK_9Fsfxg&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwi_g4ig4YfsAhUFRxoKHbLpCvMQ6AEwAXoECAIQAQ#v=onepage&q=Defensio%20de%20la%20foy%20de%20nos%20anc%C3%AAtres%20contre%20les%20heretiques%20de%20nostre%20temps%20cheffontaine&f=false

l'autre (en typologie romane très abrégée). Le texte est identique, avec le même éloge à Christophe Plantin au feuillet b 1 recto dans cette édition.

A Bernardo de Fresneda

Bernardo de Fresneda est un ecclésiastique espagnol franciscain. Il fut le directeur spirituel d'un des principaux ministres du roi ¹⁰¹, avant de devenir en 1554, le confesseur personnel et officiel du roi Philippe II. A la suite de cela, il devient le juge exécutif et fournisseur pour les galères royales et en 1562 il prend en charge la gestion de la Croisade¹⁰². Il devient évêque de Cordoue en 1571 et c'est en ces qualités qu'il est cité dans la dédicace de Christophe Cheffontaine. Ce n'est pas le seul homme de pouvoir espagnol qui possède une dédicace de cet auteur, Philippe II lui aussi (voir partie précédente pages 46-47).

Cette dédicace est particulière. Il n'existe, dans les ouvrages que j'ai pu consulter, qu'une seule dédicace à Bernardo de Fresneda : elle est dans l'ouvrage *Maiorum nostrorum fidei* mais dans une édition espagnole (Alcalá de Henares) datant de 1574, chez Andrés de Angulo. Cette dédicace à un ecclésiastique est donc destinée à un public espagnol. Ceci est assez logique, pour des raisons de notoriétés mais aussi pour insister sur un certain régionalisme que Christophe Cheffontaine apprécie tant. Ce livre est en latin, langue utilisée pour dialoguer de façon savante.

Cette dédicace est différente des autres car Christophe Cheffontaine ne se présente pas après avoir annoncé le destinataire. De plus, il ne la signe pas ce qui était pourtant quelque chose qu'il faisait à chaque fois. Il la date de 1574 depuis une communauté madrilène. L'auteur serait donc dans la région de Bernardo de Fresneda, ce qui explique le choix de l'éditeur et certainement de la dédicace. D'après l'ouvrage de Jean-Claude

¹⁰¹ FERNÁNDEZ TERRICABRAS. Ignasi. « Des créatures de Votre Majesté » Choix et contrôle des évêques par Philippe II dans les couronnes de Castille et d'Aragon (1556-1598) In : *Les clercs et les princes : Doctrines et pratiques de l'autorité ecclésiastique à l'époque moderne* [en ligne]. Paris : Publications de l'École nationale des chartes. 2013 (généré le 06 juillet 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/enc/370>>. ISBN : 9782357231122. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.enc.370>.)

¹⁰² ARABEYRE. Patrick (dir.) : BASDEVANT-GAUDEMET. Brigitte (dir.). *Les clercs et les princes : Doctrines et pratiques de l'autorité ecclésiastique à l'époque moderne*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Publications de l'École nationale des chartes. 2013 (généré le 06 juillet 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/enc/335>>. ISBN : 9782357231122. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.enc.335>.)

Bourgeois¹⁰³, Christophe Cheffontaine se trouvait dans la péninsule ibérique (à Séville le 14 mai 1573), lorsqu'il répond à une lettre de Charles Borromée.

Le fond est assez classique, il aborde les hérésies et l'importance des discours publics pour convaincre. Mais le ton me semble assez différent, Christophe Cheffontaine, enchaîne d'ordinaire les références bibliques et les métaphores animales, alors que dans celle-ci il n'en fait aucune¹⁰⁴. En cela, il est possible que la dédicace ne soit pas exactement celle écrite par cet auteur, mais ceci reste une hypothèse.

Le choix de ces dédicaces face à la géographie

Le choix d'éditer dans cette zone géographique, outre que ce soit l'un des plus grands cœurs d'imprimerie de l'Europe au XVIe siècle (surtout pour les livres religieux), n'est pas un hasard, car le contrôle religieux de cette région fût au cœur des débats théologiques de la période : Cette partie géographique étant depuis plusieurs décennies, sujette à l'envahissement des textes protestants (le Concile de Trente avait créé trois duchés afin de mieux contrôler la zone¹⁰⁵). C'est peut-être pour cela que Christophe Cheffontaine fut envoyé prêcher là-bas. Cette période (années 1580) pour dédicacer des ouvrages à Philippe II, de surcroît imprimés dans les Flandres, est un choix particulier puisque d'après Alexandra Merle, c'est à cette période qu'une vague de protestations souffle sur le pouvoir exercé par ce roi accusé d'être un tyran¹⁰⁶. Ceci peut être fait pour contrebalancer cette tendance et sur demande de Philippe II, certains imprimeurs ont

¹⁰³ BOURGEOIS Jean-Claude, *op. cit* 390

¹⁰⁴ La mauvaise qualité des images numérisées ainsi que les transferts d'encre ne facilitant pas la tâche pour la compréhension.

¹⁰⁵ ALLAIN Thierry, NIJENHUIS-BESCHER Andreas, THOMAS Romain, « Chapitre 1. La Révolte des Pays-Bas et la naissance de la République des Provinces-Unies », dans : *Les Provinces-Unies à l'époque moderne. De la Révolte à la République batave*, sous la direction de Allain Thierry, Nijenhuis-Bescher Andreas, Thomas Romain. Paris, Armand Colin, « U », 2019, p. 9-46, (consulté en avril 2021 sur : <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/les-provinces-unies-a-l-epoque-moderne--9782200614515-page-9.htm>)

¹⁰⁶ MERLE Alexandra, « Philippe II d'Espagne : construction, diffusion et renouvellement d'une légende noire (XVIe-XIXe siècle) », in *Histoire culturelle de l'Europe* [En ligne]. Revue d'histoire culturelle de l'Europe. Légendes noires et identités nationales en Europe. Tyrans, libertins et crétiens : de la mauvaise réputation à la légende noire, mis à jour le : 30/06/2016, consulté en mars 2021 URL : <http://www.unicaen.fr/mrsh/hce/index.php?id=160>

œuvré pour redorer son image¹⁰⁷. Ce n'est seulement qu'en 1585 qu'Anvers devient espagnole, ce qui renforce encore l'influence de Philippe II dans cette région¹⁰⁸.

SYNTHÈSE DES DÉDICACES :

Ces informations sont une synthèse simplifiée de cette partie, afin de faciliter la compréhension, un tableau se trouve en annexe 1 page 95.

Le titre possédant le plus de dédicaces, toutes éditions confondues :

On peut souligner que c'est le *livre défense de la foy de nos ancêtres* (toutes éditions confondues) qui en possède le plus : 4 dédicaces différentes. *Novae illustrationis* n'en possède que 2 différentes pour toutes ses différentes éditions. Les autres titres n'en possèdent qu'une. Nous ne sommes donc pas sur des dédicaces utilisées et recyclées à chaque fois.

Une hégémonie des dignitaires ecclésiastiques :

Uniquement 4 personnes possèdent deux dédicaces dans deux titres différents : Pierre de Boiseon, Jean des Ursins, Grégoire XIII et le Cardinal Nicolas Pellevé. Le point commun est assez visible : ce sont tous des ecclésiastiques. Ce sont également eux qui ont les plus longues dédicaces, environ une vingtaine de pages. Un ouvrage intitulé *Varii tractatus et disputationes de necessaria correction theologiae scolariae* est dédié à Sixte V. Hélas, toutes mes demandes de numérisation de ces ouvrages ont été refusées. Le roi de France Henri III est celui qui possède la plus courte : seulement 6 pages. Les autres personnes n'ont qu'une seule dédicace, d'un seul titre mais parfois

¹⁰⁷ *Ibid*

¹⁰⁸ TALLON Alain, « L'Europe de Philippe II », dans : *L'Europe au XVIe siècle. États et relations internationales*, sous la direction de Tallon Alain. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Nouvelle Cléo », 2010, p37-38. (consulté en juin 2021 sur) : <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/l-europe-au-xvi-e-siecle--9782130530497-page-53.htm>

dans plusieurs éditions c'est par exemple le cas de son frère Jean Penfentinyou ou de Philippe II.

L'importance géographique des personnes dédicacées

4 Personnes dédicacées ne sont pas françaises : il s'agit de deux espagnols (Philippe II et Bernardo de Fresneda) et deux papes (Grégoire XIII et Sixte V). Parmi les français, une majorité provient ou possède des liens avec la Bretagne, terre natale de l'auteur. Le régionalisme est un des thèmes récurrents puisqu'il revient dans les dédicaces de 5 personnes (mais la théologie reste le cœur de ces dédicaces). L'auteur est moins avare en ce qui concerne sa démarche intellectuelle, nous apprenons ainsi il a pensé ses livres, pourquoi en langue vernaculaire (français) et l'importance qu'il accorde au choix de ses éditeurs.

Le choix des éditeurs :

Les éditeurs travaillent généralement deux fois avec Christophe Cheffontaine, à l'exception de l'éditeur espagnol Andrés de Angulo et du lyonnais Michel Jovium. Nous pouvons en déduire qu'il utilisait des partenariats ponctuels, certainement liés à sa position géographique de l'auteur au moment de la parution. L'éditeur qui a le plus collaboré avec l'auteur est Claude Fremy qui a édité 4 de ces ouvrages. Nous pouvons également souligner qu'il a commencé, dans un premier temps, par collaborer avec Claude Frémy et Etienne Petit puis dans un second temps collaboré avec trois autres libraires : Arnaud Sittard, Michel Julian et Guillaume de la Nouë. Ceci peut s'expliquer par le décès des deux premiers. Le choix de travailler avec Arnaud Sittard à partir de 1584 peut possiblement s'expliquer grâce à ses liens avec la Ligue¹⁰⁹. Celui de Guillaume de la Nouë est peut-être en lien avec l'hypothèse d'un éventuel rachat de fond, mais ceci ne reste qu'une hypothèse. Quant à sa collaboration avec Michel Julian, elle peut s'expliquer par le fait qu'il soit le gendre d'Etienne Petit.

¹⁰⁹ https://data.bnf.fr/fr/12231027/arnold_sittard/

Les limites de cette réflexion :

N'ayant pu rassembler l'ensemble des ouvrages et des éditions, il manque certainement des dédicaces (Celle de Sixte V en particulier).

Ce tableau ne met pas, en lumière, pour des raisons de lisibilité, les différentes dates d'édition, il est donc difficile de se rendre compte de la chronologie. Les thèmes sont aussi abordés de façon superficielle : il est évident que Christophe Cheffontaine aborde dans toutes ses dédicaces des aspects religieux ainsi que des critiques envers la religion protestante qui est en plein essor au moment où il écrit. Néanmoins, il ne s'agit que de tendances résumées dans ce tableau. Il est assez logique qu'avec son frère qui est un seigneur breton, il ne peut pas être aussi technique et pointu sur des questions théologiques qu'il ne peut l'être avec le pape.

Les livres sans dédicace :

Parfois, dans ses pièces liminaires, il explique pourquoi l'absence de dédicaces. Par exemple dans l'édition de *la défense de la foy* de 1586 chez Guillaume de la Nouë il déclare qu'il aurait aimé dédier son livre au Cardinal Pellevé (comme il l'a déjà fait) car c'est son mécène et qu'il a envoyé deux volumes de ses ouvrages au roi de Suède pour qu'il se reconvertisse au catholicisme¹¹⁰ mais qu'il s'est résigné à ne pas faire de dédicace afin que les deux livres de la défense puissent être reliés ensemble. De même il signale qu'il aimerait dédicacer son livre au cardinal de Pologne mais qu'il ne pouvait pas. On en apprend également sur cette démarche : il dit avoir traduit la première fois ce livre pour qu'il soit imprimé à Alcalá¹¹¹ et qu'il a été « visité » deux fois par l'inquisition à la suite de cela.

¹¹⁰ C'est lui-même qui donne cette information dans les pièces liminaires de cet ouvrage

¹¹¹ Ce livre est *maiorum nostrorum fidei defensio* datant de 1574, chez Andrés de Angulo, dans lequel il fait référence à Bernardo de Fresneda

Des liens avec les personnes dédicacées

Généralement les dédicaces sont faites à des personnes ayant assez peu de liens avec l'auteur du livre, mais dont celui-ci espère un mécénat. On peut voir à travers les dédicaces qui viennent d'être détaillées que ce n'est pas exactement le cas pour Christophe Cheffontaine. Pour Bastien du Luxembourg, hormis la régionalité, aucun point commun n'existe entre eux, les autres ont connu et/ou ont fréquenté de près ou de loin l'auteur. Certaines préfaces comme celles à son frère ne sont pas des demandes de mécénat, mais plutôt des remerciements.

Nous venons de voir que les dédicaces sont des parties importantes dans les pièces liminaires des ouvrages de Christophe Cheffontaine et qu'il entretient des liens avec la grande majorité des personnes. La régionalité est l'un des points les plus importants et les plus récurrents chez les personnes dédicacées. Même si ces textes nous informent sur la démarche de l'auteur, ce sont les avis au lecteur que nous allons voir à présent qui nous renseignent le plus (bien qu'ils soient inégalement répartis dans les ouvrages)

LES AD LECTOREM, AU LECTEUR, ADVERTISSEMENT AU LECTEUR

L'omniprésence de ces parties

Ce sont les parties des pièces liminaires, servant généralement de préambule au texte, qui permettent de le situer et d'en expliquer les enjeux. L'écrasante majorité des ouvrages de cet auteur (qu'ils soient en latin, en néerlandais ou en français) que j'ai pu consulter ou qui m'ont été décrits par téléphone, possède cette partie avec des tailles et des emplacements variables au sein des ouvrages. Dans les Sammelbands, il est fréquent de trouver plusieurs de ces parties, avant les différents titres, c'est par exemple le cas pour le livre *de la vertu*, se trouvant dans les pièces liminaires du livre *de la défense de la foy*, juste après l'avertissement au lecteur de ce livre. C'est également l'avertissement au lecteur le plus court (pour le livre *de la vertu*) car il comporte uniquement le recto d'un feuillet, alors que généralement cette partie occupe plusieurs feuillets. Ces parties semblent donc être vraiment un élément important dans l'esprit et la construction intellectuelle de Christophe Cheffontaine. Néanmoins, *la défense de la foy* chez Claude Frémy, datant de 1572 fait donc figure d'exception puisqu'il n'y a pas d'avertissement. Cet ouvrage rassemble pourtant le premier et le deuxième livre et pour avoir consulté d'autres éditions chez d'autres éditeurs, l'auteur avait des avis au lecteur spéciaux pour ces ouvrages. Ces parties ont peut-être été retirées lors de l'assemblage de ces deux ouvrages, ou bien est-ce un choix éditorial de Claude Frémy.

**CES PARTIES DÉDIÉES AU LECTEUR DANS LA
*DÉFENSE DE LA FOY DE NOS ANCESTRES DANS LES PREMIERS
ET SECONDS LIVRES ET LEURS TRADUCTIONS***

Les éditions françaises

Dans les éditions de Guillaume de la Nouë de 1585 et 1586, ces épîtres au lecteur sont identiques dans le fond et la forme et sont rythmées par des citations (éloges) que des étrangers (qu'il qualifie de savants) ont fait à Christophe Cheffontaine à propos de son ouvrage. Il insère ainsi des extraits de F. Vincentius de Villanicensis (inquisiteur espagnol de la foi), du Cardinal de Pologne, d'un docteur de l'université d'Espagne et d'un de Savoie. Ces témoignages sont, d'après les mots de l'auteur « pour donner courage au lecteur de plus attentivement lire ce livre ». Ces extraits sont entrecoupés de commentaires de Christophe Cheffontaine. Il narre dans le premier commentaire que les cardinaux de Rome trouvent que son livre est le plus efficace pour lutter contre les hérésies (d'après ce qu'aurait rapporté son Mécène). Il explique, pour finir, que ce livre est un réel succès, qu'il est imprimé et distribué en Espagne. Nous en avons les preuves grâce à son édition chez Angelo à Alcalá. Il dit également qu'il est imprimé en latin à Venise et Anvers (nous avons retrouvé ces éditions) mais également qu'il est imprimé en Flamand (un exemplaire retrouvé) et en Italien (concernant l'italien, nous savons qu'il maîtrise cette langue, mais aucune version ne fût retrouvée). Il indique pour finir que son ouvrage fut également imprimé à Cologne et précise qu'il fût traduit en allemand. Nous n'avons pour l'instant aucune trace de cette traduction, les éditions de Cologne étant en latin. Il ne mentionne pas d'ouvrage en néerlandais, dont nous avons trouvé pourtant des traces. Il y a peut-être eu confusions entre ces deux langues. Néanmoins, une autre piste peut également être envisagée : Arnaud Sittard, libraire à Paris, avec qui Christophe Cheffontaine a plusieurs fois collaboré est originaire de la ville de Cologne. C'est peut-être à lui que l'on doit cette exportation.

Ces avis au lecteur sont un outil de promotion afin de convaincre de la grandeur et de l'influence de l'auteur en Europe, afin de lui donner plus de poids dans l'esprit du lecteur. C'est le seul éditeur (Guillaume de la Nouë) de ce

titre ayant fait ce choix. Certains, comme précédemment mentionnés n'en ont pas mis, et d'autres comme l'édition de Claude Frémy sont plus beaucoup plus restreints et succincts. Cet « au lecteur » est extrêmement court, il ne représente qu'un demi-recto de feuillet. Dans celui-ci il ne parle que des erreurs de formes (des fautes) et indique qu'il faut se reporter à la correction faite en dessous. Cet avis au lecteur est impersonnel et rien n'indique qu'il fut rédigé par Christophe Cheffontaine. Il s'agit sûrement de l'initiative de l'imprimeur ou de l'éditeur. La différence peut être due au fait que les éditions de Guillaume de la Nouë sont plus tardives d'une vingtaine d'années que celle de Claude Frémy datant de 1564. A ce moment-là, Christophe Cheffontaine ne devait pas encore avoir de retour sur ses ouvrages puisqu'il s'agit des premières éditions. Les extraits cités d'ailleurs datent de 1575, renforçant cette théorie.

Les éditions en latin

L'édition de *fidei maiorum* à Alcalà en Espagne (édition citée dans la partie précédente) comporte un avertissement « au pieu lecteur » très court. Il représente le recto d'un feuillet et n'est ni daté ni signé. Il est également très abrégé. Le texte est identique dans l'édition de Plantin à Anvers datant de 1575 (soit un an après l'édition espagnole). Les seuls changements sont dans la forme, la typographie est moins serrée et est en italique ce qui étale le texte sur un feuillet recto et la moitié du verso. Les letrines sont néanmoins différentes. Christophe Cheffontaine rappelle au lecteur que les hérétiques sont dans l'erreur quand ils pensent que seul le saint texte est suffisant, en insistant sur l'importance de pérenniser les traditions. Ceci pourrait donc être un rapide résumé de la suite du livre.

L'édition de 1587 provient d'un Sammelband qui regroupe la traduction *de la défense de la foy et actio prima*, il évoque rapidement ce deuxième titre dans cette partie et a donc été écrit en sachant que ces deux ouvrages seraient réunis. L'avis au lecteur est particulier, il comprend une page recto-verso, typographiée en relativement petit sur un feuillet *in-folio*. Le niveau de langue (latin) utilisée dans cet avis au lecteur m'a semblé différent des autres et beaucoup plus difficile à comprendre. Néanmoins, l'idée globale du texte est de convaincre le lecteur que les hérétiques, tel que Bérenger ou Calvin sont dans l'erreur car ils n'ont

pas suivi la tradition. Il évoque également en quelques lignes les autres éditions de cet ouvrage « à Rome » et « à Paris », afin d'appuyer sa légitimité. Cet avis n'est ni signé, ni daté, il est donc possible que ce texte ne soit pas réellement de lui, mais rien ne permet de l'infirmier ou de le confirmer. La seule indication, est le fait que cette édition fut imprimée à Cologne (en actuelle Allemagne) et qu'aucune de ses biographies indiquent qu'il s'y soit rendu.

Pour résumer, les avis au lecteur dans les éditions françaises *de la défense de la foy* sont presque inexistantes, sauf dans les éditions de Guillaume de la Nouë, où l'auteur fait son autopromotion. Les avis au lecteur de la traduction sont (pour toutes les éditions, sauf celle de Plantin) tout aussi sommaires. Celui de l'édition de 1587 est celui qui nous en apprend le plus même s'il s'agit à peine d'un résumé de son *Sammelband*.

LES PARTIES ADRESSÉES AU LECTEUR DANS LES OUVRAGES DE LA RÉPONSE AU LIBRE ARBITRE ET DÉFENSE DES BONNES ŒUVRES

Dans les ouvrages en français

L'« avis, avertissement, au lecteur », de l'édition de 1571 chez Pierre l'Huillier et celui de 1568 chez Etienne Petit sont exactement identiques (mot pour mot, typographie, mise en page, letrines et signatures). Ils sont composés de deux feuillets recto-verso, d'un poème « F.A.L. » sur un recto, le verso de ce feuillet et les 4 feuillets suivants recto-verso sont une partie intitulée « s'ensuit l'épître à laquelle est faite cette dicte response » datée du 17 décembre 1567. Ces parties font parties d'un même bloc pensé ainsi d'après la cohérence des signatures. Dans la première partie, celle de l'avis au lecteur, l'auteur s'adresse au public pour lui demander pardon lorsque sa colère est montée en lui en rédigeant ce livre. Il décrit aussi sa démarche et précise que lorsqu'il a écrit cet avis, *le second livre de la défense de la foy* est en train d'être imprimé. Il connecte donc ainsi ses livres en indiquant qu'il vaut mieux commencer par lire ses livres un et deux *de la défense de la foy* (qu'il décrit comme mettant en lumière les mensonges dont usent ses opposants) afin de comprendre celui sur le libre arbitre. La deuxième partie est plutôt

une introduction au livre. Le fait qu'il soit daté du 17 décembre 1567 peut nous laisser penser qu'il a été écrit pour l'édition de 1568 chez Etienne Petit et que Pierre l'Huillier l'aurait ensuite réutilisé (peut être en rachetant un fond ou des invendus à l'autre libraire).

Dans les ouvrages en latin

Dans l'édition de 1575 chez Plantin à Anvers, l'avis au lecteur ressemble à celui chez Antoni Bladii datant de 1576 à Rome. La forme est cependant différente, les deux ont beau être en italique, celui de chez Plantin possède une typographie plus serrée, celle de Rome utilise des caractères plus grands. Les lettrines diffèrent également. La dédicace est donc différente dans sa forme. Le fond lui est semblable en tout point : le texte est identique. Celui de chez Plantin est entier, alors que celui de Bladii ne l'est pas : il manque des feuillets, le texte se termine au milieu d'une phrase après le 3ème feuillet. Je pensais d'abord à une particularité de l'exemplaire consulté, mais pour en avoir consulté deux exemplaires différents venant de deux pays différents (un de Troyes en France, un de Rome en Italie), les deux possèdent ce même manque. Il s'agit donc peut-être pas d'un problème dans le reliage.

Ce qui est intrigant également, c'est qu'*ad lectorem* de Plantin fait lui aussi 3 feuillets recto-verso (celui de Bladii est plus long car la typographie est plus espacée). Le texte est identique dans une autre émission de Plantin datant de la même année, mais dans cet exemplaire, c'est la première page de *l'ad lectorem* qui est manquante. Mais aucun doute qu'il s'agit de la même émission que l'autre de chez Plantin cette même année, la réclame les signatures, sont les mêmes etc... La particularité de cet exemplaire est que c'est un Sammelband reprenant *de libero arbitrio et fidei maiorum*, il est donc possible que ce feuillet manquant ait disparu au moment de l'assemblage. Je n'ai donc pu consulter qu'un seul ouvrage possédant l'intégralité des pages de cet *ad Lectorem*, il manque dans les autres, soit les premiers feuillets (émission de Plantin 1575), soit les derniers feuillets dans les exemplaires de l'édition de Bladii.

Christophe Cheffontaine décrit cet avis au lecteur comme étant primordial pour que les lecteurs puissent comprendre son œuvre. Il indique avoir

écrit à des « avocats » (des défenseurs de la foi calviniste) pour leur expliquer que la vérité se trouve dans la religion catholique romaine et qu'ils précisent également (les réformateurs) qu'ils ont incapables de fournir à travers tous les textes possibles des preuves de leur dire (et de la non-existence du libre arbitre, qui est à ses yeux, la première attaque formulée par Calvin). Il se place en protecteur de la religion et de la parole de Dieu.

Le cœur du texte est beaucoup plus idéologique et théologique dans les ouvrages en latin. Cette langue étant celle du savoir, il positionne ainsi ses livres comme des ouvrages savants et entre dans le débat théologique. Il multiplie les attaques envers Calvin mais n'évoque pas clairement ses autres ouvrages ou sa démarche, contrairement à ceux se trouvant dans les ouvrages en français. Il ne s'est donc pas contenté de les traduire mais les a intégralement réécrits. Dans les deux cas, il s'adresse au lecteur avec pédagogie afin de lui expliquer où il veut en venir : la compréhension de ses écrits, qui semble être la chose primordiale.

LES PARTIES ADRESSÉES AUX LECTEURS DANS L'OUVRAGE *DES CHRESTIENNE CONFUCTAION SUR LE POINT D'HONNEUR* ET SES TRADUCTIONS

Les ouvrages en français.

Nous connaissons 4 éditions de cet ouvrage en français, une chez Arnaud Sittard à Paris en 1586, deux chez Pierre l'Huillier en 1571 et 1579 et une chez Claude Frémy en 1568. De cette dernière, hélas, nous ne possédons pas la numérisation (qui était payante pour ces pages). Nous ne pouvons voir qu'un tiers de la page en hauteur sur le cliché d'avant c'est-à-dire que les débuts de phrases, la lettrine et la mise en page qui semblent identiques à celle de Sittard en 1586 et à celle de l'Huillier de 1571. Celle de 1579, chez Pierre l'Huillier est différente dans la forme : elle possède un bandeau et « ADVERTISSEMENT AU LECTEUR » est en typographie majuscule assez grande, servant de titre, alors que sur les autres, la typographie est plus petite et plus serrée. Il y a donc un léger décalage entre les deux versions dans la forme. Le fond, quant à lui est identique, mais décalé à cause de la présence d'un bandeau et d'un plus grand nombre d'abréviations (3 feuillets recto-

verso + 1 recto dans celle de 1579, contre 2 feuillets et un recto pour les deux autres). Les signatures sont également différentes, les cahiers sont signés ainsi : i tildé dans la version de 1579 et C dans celles de 1571 et 1586 (possiblement celle de 1568).

Cet avis au lecteur est très intéressant car il nous explique vraiment la démarche intellectuelle de Christophe Cheffontaine : il a rédigé deux versions de ce livre dont la deuxième était sous forme de dialogue (c'est celle que nous avons dans cette édition), mais son mécène, le « Seigneur de Coetinsan » (à qui il a dédié son épître) lui aurait conseillé de remodeler la deuxième version qui lui semblait plus agréable à lire. Il s'est questionné sur l'intérêt des deux versions pour le lecteur. Nous pouvons voir que d'après ce livre, il a choisi de laisser les deux versions à la suite, mais également d'ajouter une troisième version dont il ne fait aucune mention dans cet avis au lecteur. Il critique fortement la tradition du duel, mais soulève lui-même un paradoxe : d'ordinaire il défend toujours les traditions (il rappelle lui-même avoir fait un ouvrage dessus : *la défense de la foy*). Il indique cependant que ce sont ses lecteurs qui lui ont soulevé et demandé son avis sur cette tradition et qu'il fût même condamné par certains seigneurs étrangers et français pour cela et pour sa mauvaise utilisation du titre de « Monsieur ». Christophe Cheffontaine se moque de ces attaques, ainsi que de cette tradition et que même s'ils disent que ce n'est pas à un théologien de répondre à cette question : ils se trompent, car eux seuls connaissent parfaitement la parole de Dieu. La position qu'il défend fût celle qui a été statuée lors du Concile de Trente et légiférée avec le canon 19 de la 25^{ème} session de 1563¹¹² pour éradiquer la pratique du duel hérité du monde médiéval. La position défendue par ces « lecteurs » est celle du roi de France, Charles IX, qui après avoir pris consultation auprès d'un juriste (Ch. Du Moulins) considère que « c'est un abus du spirituel que disposer du temporel en s'arrogeant le droit de soustraire le lieu d'un combat Au Prince légitime pour remettre à un suzerain ou, si la possession n'est pas féodale, à l'Eglise »¹¹³. Il indique au lecteur que le deuxième livre *de la défense de la foy* est sous presse et qu'il a pris du retard sur l'écriture de ce second

¹¹² BILLACOIS Francois. *Le duel dans la société française des VF-X VIIe siècles essai de psychosociologie historique*, éditions de EHESS, 1986 p. 138.

¹¹³ *Ibid* p 138, lui-même s'appuyant sur un texte DU MOULINS, *Consilium, super facto concili Tridentini*, de l'édition de 1606 à la page 58.

tome et sur les suivants car il voulait s'occuper en priorité de ce point important : les duels. Il termine en citant le privilège royal qu'il a obtenu pour cet ouvrage : celui de 1566. C'est la seule fois dans une partie dédiée au lecteur qu'il le fera : il veut donc insister sur le soutien royal qu'il possède.

Cet avis au lecteur est très intéressant et très personnel : le ton est volontairement moqueur envers ses opposants, il insiste sur le fait d'être protégé par le roi et nous informe sur sa démarche intellectuelle (et sur la demande que les lecteurs ont fait de ce livre).

L'édition latine

Il existe une édition latine de ce titre produite à Cologne dans le saint Empire Romain Germanique (Allemagne actuelle) chez « Maternus Cholinus » datant de 1585. Ce livre possède un avis au lecteur avec comme sous-titre préparation à l'épître. Cet avis est extrêmement long (15 feuillets recto-verso). C'est beaucoup plus que la majorité des parties similaires, que ce soit dans les ouvrages en français ou en latin, c'est d'autant plus imposant que cet ouvrage, contrairement aux autres est un *in-folio* donc un grand format. Il représente près de 30 pages, sur un ouvrage en comptant 140 (de la page de titre à la dernière page, soit 1/5 du livre consacré à cette partie).

Cette préface est (pour moi) très difficile à comprendre. Il fait de nombreuses métaphores et références, entre autres à Pline et à des personnages historiques de la période Antique (à travers des grands gouverneurs comme Alexandre le Grand). Il fait beaucoup d'allégories mettant en scène des animaux « barbares » qui le seraient car ils n'ont pas de notion de libre arbitre. Ces références et figures de style lui permettent de critiquer cette tradition du duel d'honneur. Il y a également des mots présents d'une autre langue, certainement du grec. Ce texte est beaucoup plus philosophique et métaphorique. C'est seulement au verso du 10^{ème} feuillet que Christophe Cheffontaine aborde cette notion de duel et la commente de façon beaucoup plus concrète. Il s'attarde légèrement sur un édit qu'aurait pris Charles IX pour prévenir les conflits personnels en armure. C'est édit est

certainement celui de 1566 promulgué à Moulins¹¹⁴. Dans ce texte il est indiqué « les querelles et noises qui sont entre aucuns gentilshommes sous couleur de tord et d'offense [sont causes] d'inconvénients et meurtres [...] [interdiction] d'assemblée de personnes et ports d'armes »¹¹⁵, précisé ainsi par François Billacois « il n'est pas question de donner le camp, mais pas non plus de le refuser ou de reconnaître cette pratique comme caduque »¹¹⁶. C'est donc un édit assez tiède, qui est qualifié par Yvan Ygouf ainsi : « En 1566, Charles IX inaugure une longue série de décisions royales mollement appliquées : une ordonnance interdit le duel et crée une juridiction du point d'honneur »¹¹⁷. Le sujet duel est donc très répandu dans la première édition de son texte en 1567 et malgré des mesures prises, l'est encore au moment de l'édition de cet ouvrage en 1585. C'est la première fois dans le corps du texte des pièces liminaires des ouvrages étudiés qu'il mentionne ce roi, alors qu'au moment de la publication de cet ouvrage, il est déjà mort depuis 21 ans.

Nous pouvons donc constater que les avis au lecteur sont radicalement différents entre la version française et la version latine. Celle en français nous en apprend beaucoup plus sur sa démarche intellectuelle et est beaucoup plus personnelle. Celle en latin est beaucoup plus longue, beaucoup plus technique et s'approche plus d'un plaidoyer. Le rapport au lecteur est différent, dans celle en français, l'auteur place le lecteur comme un intime à qui il fait des confidences, alors que dans l'autre, le lecteur est plutôt un spectateur. Il y a une sorte de fossé entre Christophe Cheffontaine et le lecteur. Il ne s'est donc pas contenté de traduire sa préface, mais il l'a totalement réécrite dans la version latine.

¹¹⁴ BILLACOIS François, *op.cit.*, p 147.

¹¹⁵ *Ordonnance donnée à Moulins l'an 1566*, publiée par M. de Beaufort, in recueil concernant le tribunal de nos seigneurs les maréchaux de France, Paris 1784, tome I p. 137

¹¹⁶ BILLACOIS François, *op.cit.*....

¹¹⁷ YGOUF Ivan. « La lutte contre le duel en Normandie sous l'Ancien Régime ». in *Annales de Normandie*. 2018/2 (68e année), p. 109-133 (consulté en juin 202 URL : <https://www.cairn.info/revue-Annales-de-Normandie-2018-2-page-109.htm>)

L'AVERTISSEMENT AU LECTEUR DANS L'OUVRAGE *COMPENDIUM PRIVILEGIORUM*

Nous ne connaissons que deux éditions de ce titre, une de 1584 à Munich en Allemagne par Adam Berg et une autre à Paris chez Simon Calvarin en 1578. Ces deux ouvrages sont en latin, aucune trace de traduction ou d'exemplaire existant dans une autre langue. D'ordinaire, l'auteur écrit en français, puis est traduit en latin. Il a probablement rédigé directement celui-ci en latin, ceci peut éventuellement s'expliquer par le fait que cet ouvrage soit plutôt destiné à la communauté religieuse ayant pour langue officielle le latin.

Ces deux exemplaires possèdent de multiples similitudes dans leur construction, mais également de nombreuses différences. L'exemplaire de Paris possède un *ad lectorem* de 2 feuillets recto-verso + un poème dédié au lecteur. L'exemplaire de Munich lui possède lui un prologue au lecteur de 5 feuillets recto-verso.

Malgré des présences disparates, ces avis au lecteur nous livrent énormément d'informations, tant sur la démarche intellectuelle (ordre dans lequel les livres sont pensés et rédigés par l'auteur mais également les motivations de ces créations), tant sur la création des ouvrages : les biographes de Christophe Cheffontaine avancent à chaque fois que l'auteur traduit ses livres d'une langue à l'autre (généralement du français au latin). Or, ces pièces nous démontrent qu'elles ne sont pas seulement traduites d'une langue à l'autre, mais totalement réécrites avec parfois des sujets abordés radicalement différents selon les différentes éditions. Nous allons à présent voir les différences de forme que proposent ces diverses éditions et en quoi elles sont parfois identiques, parfois différentes les unes des autres, ainsi que les différents privilèges que les éditions possèdent

LES PARTICULARITÉS DUES AUX DIFFÉRENTS ÉDITEURS

Par manque de temps, hélas, cette démonstration des différences physiques ne peut être exhaustive. Seules les différences majeures sont ainsi mises en lumière.

LA CONSTRUCTION ATYPIQUE DE *LA DÉFENSE DE LA FOY* PAR GUILLAUME DE LA NOUË

Les préfaces apologétiques : une particularité de la défense de la foi par Guillaume de la Nouë

Parmi les livres que j'ai pu consulter, 2 éditions de la *défense de la foy* possédaient une préface apologétique. Il s'agit de deux éditions de Guillaume de la Nouë datant de 1585 et de 1586. Ces préfaces sont identiques, en nombre de feuillets, letrines, textes, le tout confirmé par le relevé d'empreintes : 158X08-b1 é,\$: b2 ïïïj,la\$co. Il s'agit donc sûrement du même tirage de ces pages, qu'il a utilisé deux fois. Ces préfaces apologétiques comme décrites par Didier Boisson sont la « Promotion d'une doctrine, encouragement des chrétiens dans leur foi, défense d'une communauté, dénonciation des absurdités des théories adverses »¹¹⁸. Nous sommes, dans le cas de nos préfaces, dans ce que Didier Boisson dans l'ouvrage précédemment cité et C. Chesneau¹¹⁹ appellent être le « deuxième » type d'apologie. C'est-à-dire « ce sont les écrits afin de défendre sa confession et de dénoncer les erreurs de l'autre. La controverse apparaît comme un exercice littéraire essentiel de cette période : il faut démontrer l'erreur de l'adversaire, assimilé à Satan, au cours

¹¹⁸ BOISSON, Didier (dir.) ; PINTO-MATHIEU, Élisabeth (dir.). *L'apologétique chrétienne : Expressions de la pensée religieuse, de l'Antiquité à nos jours*. Nouvelle édition [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2012 (généré le 12 mai 2021 Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/114771>>.)

¹¹⁹ Dans CHESNEAU C., *Le Père Yves de Paris et son temps (1590-1678)*, Meaux, 1946, tome II « L'apologétique », p. 611-627

d'un débat contradictoire, écrit ou oral, et ainsi l'amener à se convertir »¹²⁰. Christophe Cheffontaine dans cette préface, s'appuie sur les Pères de l'Eglise (Saint-Thomas d'Aquin et Saint-Augustin) pour *la défendre la foi*. Il répète que les catholiques sont la paix, contrairement aux protestants qui sont belliqueux. Il affirme qu'aucun savant ne peut nier la raison se trouvant la foi catholique et déplore qu'aucun dialogue soit possible avec les protestants (puisqu'ils ne reconnaissent pas les savants de l'église). Il rappelle avoir écrit ces deux livres (*de la défense de la foi*) pour ramener à la raison ces hérétiques. Ici l'auteur se livre donc à un style littéraire très à la mode pour l'époque, en utilisant les mêmes techniques que ses semblables.

Préface apologétique : toujours suivie par une table des matières

Une autre particularité de ces éditions de Guillaume de la Nouë pour *la défense de la foi*, est que la préface apologétique est toujours suivie d'une table des matières composées de 8 feuillets. Ce sont les seuls ouvrages en français possédant une telle table, aucun autre titre (en français) et aucune autre édition n'est construit ainsi, en revanche ceci existe dans des ouvrages en latin, imprimés dans le royaume de France ou ailleurs. Pour l'édition de 1585, j'ai eu la confirmation par téléphone, mais ayant atteint ma limite de pages pouvant être numérisées gratuitement je n'ai pas pu connaître le contenu de cette table des matières. Dans l'édition de 1586, la table des matières décrit la première et la deuxième *défense* à la suite, mais ne possède ni signature ni réclame sur les premiers feuillets, ensuite viennent la réclame et des signatures avec o tildé. Ceci indique donc que ces feuillets ont été imprimés à la suite de ceux d'avant et qui aurait dû être signés en i tildé, mais la coutume veut que simplement la première moitié du cahier soit signée. La première table des matières représente 1 feuillet recto-verso + la moitié d'un verso. La deuxième, beaucoup plus détaillée est composée de beaucoup plus de chapitres

¹²⁰ BOISSON, Didier. *Apologies et affrontements religieux en France (XVI^e-XVIII^e siècle)* In : *L'apologétique chrétienne : Expressions de la pensée religieuse. de l'Antiquité à nos jours* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2012 (généré le 12 mai 2021) Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/114858>>

(néanmoins plus courts) et représente la moitié du verso du premier, puis le recto ainsi que 6 feuillets recto-verso. Ceci nous confirme donc la volonté que ces deux livres soient reliés ensemble afin de n'en faire qu'un. Néanmoins, ce qui est également à souligner, c'est que dans ce recueil se trouve aussi le livre sur la vertu, qui est, quant à lui, nullement mentionnée dans la table des matières.

Les tables des matières ou index existent cependant dans d'autres ouvrages (deux éditions de *novae illu*) et dans les pièces liminaires dans une traduction latine de *la défense de la foy*. D'autres peuvent se trouver à la fin des ouvrages mais ne n'avons pas eu accès à ces pages.

Les ouvrages contenant un résumé sur le verso de la page de titre

Guillaume de la Nouë a produit 2 éditions *de la défense de la Foy* (1585 et 1586) dont une revue et augmentée, en 1586. Il a également produit *la seconde défense de la foy*. Ces ouvrages sont toujours reliés ensemble. C'est quelque chose de réfléchi, puisque que sur chaque recto de la page de titre *de la première défense* se trouve un résumé du livre incluant le deuxième livre. Ces livres sont toujours construits de la même façon : page de titre/résumé du livre, dédicace au cardinal Pellevé/avertissement au lecteur sur 4 feuillets et un recto, le verso qui suit est blanc, puis préface apologétique sur 11 feuillets et un recto, le verso est le début de la table des matières qui s'étend ensuite sur 7 feuillets. Les différences sont ailleurs. L'édition de 1585 ne comporte que ces deux titres dans ce Sammelband. La version de 1586 possède également le livre sur *la vertu de la Sainte Vierge* (qui rend la construction du livre surprenante (voir la partie particularité qui lui est dédiée). Le livre *de la vertu* par cet éditeur n'existe pas « seul », il est toujours présent dans la *défense*.

LES AJOUTS DANS *CHRESTIENNE CONFUTATION*

DU POINT SUR L'HONNEUR

L'ordonnance royale

Parmi les éditions de ce titre que j'ai pu consulter (une de 1586 chez Arnaud Sittard, deux chez Pierre l'Huillier en 1571 et 1579 et une de 1568 chez Claude Fremy¹²¹), produites dans la ville de Paris, toutes possédaient une ordonnance royale sur la prohibition. Les deux éditions de Pierre l'Huillier possèdent exactement le même texte, utilisant les mêmes lettrines et les empreintes sont identiques. Arnaud Sittard utilise une version dont la typographie est différente, ce qui lui a permis de gagner un demi-feuillet. Ces trois ordonnances, avec le texte royal identique sont signées Charles et sont publiées en la ville de Molin, par le sergent du Roi Fosse, signées du 10 février 1566. D'après la BNF, il existe une autre édition chez Pierre l'Huillier de cet ouvrage, qui serait de 1579 et en deux parties. Hélas je n'ai pu la consulter et n'ai pas eu la réponse si cette version contenait aussi l'ordonnance. Cette ordonnance souhaite mettre fin aux duels d'honneur et encourage les personnes qui se sentent « outragées » de faire une réclamation devant le gouverneur.

Cet ouvrage existe en version latine, *Confutatio puncti, quem vocant honoris, super quo contentionum, monomachiarum, sive duellorum suorum fundamenta Christiana hodie nobilitas iacit*¹²², datant de 1585 et produit par Maternus Cholinus de Köln (Cologne). Il ne contient, bien entendu pas, d'ordonnance royale du roi de France et il n'en contient d'aucun gouvernement. Ceci permet néanmoins de confirmer que le problème de duel sur l'honneur est un problème de la noblesse européenne et pas uniquement française.

¹²¹ Je n'ai eu que la confirmation téléphonique, la numérisation ne pouvant être réalisée et ne pouvant me déplacer je n'ai obtenu en version numérisée que la page de titre et la dédicace pour cette édition.

¹²² <https://www.ustc.ac.uk/editions/624722>

Les poèmes

Certains titres en latin possèdent des poèmes dans leurs pièces liminaires, c'est le cas pour *compendium privilegiorum fratrum minorum et religiosarum sub eorum cura viventium, necnon & aliorum fratrum mendicantium, ordine alphabetico digestum*. Dans l'édition parisienne, sur le c3 verso des pièces liminaires se trouve un poème pleine page signé de « F. Michaël Anisius Franciscanus F. ». Il poème ne mentionne pas Christophe Cheffontaine. L'édition allemande de ce même ouvrage contient elle aussi un poème mais différent du précédent. Il est imbriqué au sein du prologue et n'est pas signé. Là encore Christophe Cheffontaine n'est pas mentionné, ce poème dresse l'éloge des frères mineurs.

Ce ne sont pas les seuls titres possédant des poèmes, il y a un autre exemple mais dans un texte en français. Les ouvrages *response familire a une epistre contre le liberal arbitre* des éditions de Pierre l'Huillier de 1571 et d'Etienne Petit en 1568 comportent tous les deux sur le verso de la page de titre « sonnet audit sieur de Kaerrom par P. de TH. » Il ne s'agit donc pas d'une production de Christophe Cheffontaine. Ce poème d'une page est composé d'un quatrain de deux strophes avec des rimes embrassées et deux tercets avec des rimes classiques, qui chantent les louanges de Christophe Cheffontaine. Ces deux éditions comportant un autre poème « F.A.L. au lecteur ». F.A.L. signifiant peut-être « facile à lire ? ». Ce poème chante encore les louanges de l'auteur mais contrairement au premier poème, il ne cite pas explicitement le nom de l'auteur. Il utilise la métonymie pour nommer l'auteur avec ces mots « l'autheur Breton ». Ce poème n'est donc pas écrit par Christophe Cheffontaine mais pour Cheffontaine.

LES PRIVILÈGES

Je n'ai pas eu le temps de me pencher sur tous les privilèges de toutes les éditions chez tous les libraires. De plus, les privilèges se trouvant à la fin des ouvrages non numérisés ne m'ont pas été communiqués : quelques fois il m'a été signalé cette présence sans obtenir de cliché. Il est donc possible qu'il manque

quelques informations uniques, mais les informations les plus générales sont abordées.

Les privilèges sont mentionnés sur la page de titre, qu'ils proviennent du roi ou du pape. Pour les privilèges royaux sont inscrits en majuscule sur la page de titre, c'est donc un élément sur lequel l'éditeur souhaite appuyer. La place des autres privilèges varie, parfois elle est juste après la page de titre, parfois dans les derniers feuillets. Les privilèges papaux sont eux généralement étalés sur plusieurs feuillets. Ils sont possiblement entiers alors les privilèges royaux sont quant à eux des extraits.

L'ouvrage néerlandais *Verantwoording onser voorouder* ne mentionne pas de privilège sur sa page de titre, je n'ai pas eu assez de pages numérisées pour savoir si l'ouvrage comprenait quelque part un privilège dans l'ouvrage.

Les privilèges aux éditeurs

Le privilège de Julian Michel

L'ouvrage de 1583 *Apologie de la confrairie des penitents, erigee et instituee en la ville de Paris par le treschrestien roy de France & de Pollongne, Henry, troisieme de son nom*, chez Michel Julian, au mont S. Hilaire, à l'Estoille couronnée, possède un privilège du roi de France Henri III concernant ce titre. Le verso de la page de titre nous informe que le privilège a été attribué à Christophe Cheffontaine qui l'a transmis à cet éditeur (Michel Julian) et qu'il en détient le monopole. Aucun autre libraire ne peut vendre cet ouvrage sans son autorisation. ce privilège possède quelques particularités sur: il n'est pas daté, n'a pas de date de validité et surtout n'est pas signé.

Christophe Cheffontaine a fait éditer que deux livres chez cet éditeur parisien, ce qui est assez surprenant puisque d'ordinaire il collabore avec deux autres éditeurs parisiens. Ces deux ouvrages sont datés de 1583. Le deuxième titre, *novae illus*, existe chez d'autres libraires. Ceci peut s'expliquer par le fait que Michel Julian est son gendre.

Le privilège de Claude Frémy

Claude Frémy possède un privilège royal pour le premier livre de *la défense de la foy de noz ancestres*, ce privilège est présent dans l'édition de 1572. Il est valable 7 ans, à partir du 13 janvier 1567 à Paris et est signé « Par le Roy » de la main de Robertet. Il est mentionné que ce privilège « et sellé du grand seau ». Il ne mentionne à aucun moment Christophe Cheffontaine, il semblerait donc que ce libraire possède un privilège personnel tenu du roi.

Il y a un privilège royal, daté du 6 mai 1568, émis par le roi en son conseil et signé de Robertet qui est présent dans plusieurs livres. Ce privilège reprend plusieurs titres ainsi que leurs traductions : *La réponse au libéral arbitre*, un traité sur l'honneur de la mère de Dieu et *sur les défenses de la foy de noz ancestres*. Ce dernier s'applique pour « les second, trois, quatre et quiesme livres », or nous n'avons retrouvé des traces que du premier et du deuxième livre de *la défense de la foy*. Certes le troisième est parfois évoqué dans certains écrits liminaires de Christophe Cheffontaine mais aucune trace n'a été retrouvée. Ce privilège est attribué à l'auteur du livre qui se charge lui-même de donner la toute-puissance à un éditeur. C'est ce qu'il a fait pour 7 ans à partir de 1568 pour plusieurs éditeurs parisiens : par exemple Estienne Petit (« demeurant près S. Hilaire, à la Pomme de Pin ».)

Puis un privilège global

Ce n'est qu'au début que les ouvrages sont propres à l'éditeur. Pour ceux les plus fréquemment réédités, les privilèges changent afin de regrouper plusieurs titres. Ils sont attribués à l'auteur qui ensuite décide de les céder aux éditeurs.

Le 15 juillet 1580, un privilège est émis concernant l'ensemble des œuvres et de leurs traductions concernant toutes les œuvres de Christophe Cheffontaine. Seul l'imprimeur ou l'éditeur choisi par l'auteur a des droits sur l'ouvrage. Ce privilège n'a aucune condition de durée ou de lieu. A la suite de celui-ci, Christophe Cheffontaine permet à Guillaume de La Nouë d'imprimer (ou faire imprimer) et de vendre le premier et le second livre *de la defense de la foy revue, corrigée et augmentée* de ces ouvrages. Ce privilège est présent dans plusieurs des ouvrages

imprimés par Guillaume de la Nouë, y compris dans le recueil reprenant l'ouvrage sur la vertu de la Vierge dont il n'a pas le privilège, mais qui se situe au sein d'un recueil de la défense.

Christophe Cheffontaine a donné ce privilège pour son ouvrage *Chrestienne confutation du poinct* à Arnaud Sittard. Ce titre fut également édité par Pierre L'Huillier en 1571, qui mentionne « avec privilège du roy » sur sa page de titre, mais n'en propose aucun extrait dans l'exemplaire que j'ai étudié. Pourtant ce titre fait l'objet d'un privilège pour lui seul, décerné à Christophe Cheffontaine le 6 Mai 1568 pour 10 ans et par Robertet. Ce privilège se trouve dans l'édition de Claude Frémy. Pierre l'Huillier aurait donc dû avoir ce même privilège, alors que pour l'édition de 1586 d'Arnaud Sittard, ce privilège est terminé.

Il obtient également des privilèges dans d'autres pays par exemple :

Dans une édition espagnole, Christophe Cheffontaine obtient le 15 janvier 1574 à Madrid, le privilège de pouvoir imprimer son ouvrage *Majorum Nostrum fidei defensio* pendant 10 ans dans le royaume de Castille. C'est un privilège royal, rédigé par Antonio Eraso au nom du roi. Ce privilège est décerné à l'auteur qui le transmet à l'imprimeur.

Dans l'ouvrage *Utilis & quam necessaria fidei maiorum nostrorum defensio qua haereticorum saeculi nostris* de 1581 à Venise, il y a un « *approbatio operis* ». C'est une sorte de privilège, mais contrairement aux autres c'est un privilège qui reconnaît que ce livre est juste, n'est pas contraire au catholicisme et n'est pas hérétique. Ce privilège est signé « frat. Laurentius à Villauiventio » qui est un ecclésiastique espagnol.¹²³ Cette théorie renforce l'hypothèse que l'ouvrage a été imprimé à Anvers et que seule la page de titre est différente¹²⁴.

¹²³ <https://data.cerl.org/thesaurus/cnp01881050>

¹²⁴ Voir la partie sur la deuxième dédicace à Philippe II

Les privilèges ecclésiastiques

Les privilèges papaux

Contrairement aux privilèges émanant de monarques autorisant sur des territoires donnés, les privilèges venant du Pape sont internationaux. C'est un très grand privilège de l'obtenir, Christophe Cheffontaine en a obtenu plusieurs :

Nous avons le début d'un privilège dans l'ouvrage de *De libero arbitrio*, chez Antonio Blado¹²⁵ en 1576, mais comme il est dit dans la partie dédiée¹²⁶, ce privilège est incomplet et seulement le recto est disponible. N'ayant pu me rendre sur place, je ne sais pas si c'est un problème de numérisation ou une anomalie dans l'ouvrage. Il est presque évident que ce livre allait être soutenu par le Pape, puisque le contexte est à la lutte contre les protestants et leurs idéaux.

Le titre *Compendium privilegiorum fratrum minorum*, possède un privilège papal de Grégoire XIII présent dans ses deux éditions de 1578 à Paris et de 1584 à Munich. Ces privilèges se trouvent à la fin des ouvrages et s'étendent sur 3 feuillets recto-verso + recto et sont datés de 1575.

Les privilèges de l'ordre

L'ouvrage *Compendium privilegiorum fratrum minorum* comporte un privilège de l'ordre. Il est atypique puisqu'il est composé d'un feuillet de privilège suivi d'une gravure. C'est assez particulier puisque je n'ai trouvé cela dans aucun autre titre. Il n'est présent que dans ces deux éditions de cet ouvrage. L'ordre qui a donné ce privilège est celui des frères mineurs, dont Christophe Cheffontaine fut le ministre général une partie de sa vie.

Des anomalies dans les privilèges

Le livre *De libero arbitrio et meritis bonorum operum*, chez Antonio Blado en 1576 est très bizarrement construit. Après les liminaires classiques (page de titre,

¹²⁵ Il s'agit de son nom latinisé : parfois il est inscrit ainsi, parfois en Bladii. Dans ce document nous reprenons toujours la forme dans laquelle il est inscrit dans l'ouvrage en question.

¹²⁶ Voir la partie dédiée

béatissimo à Grégoire XIII et *ad. Lectorem*) le texte commence en typologie romane classique. Après le premier cahier signé A de 8 feuillets, la typologie change pour devenir italique, sur un cahier signé *** qui ne compte que 5 feuillets. Le privilège s'arrête au milieu et le texte recommence sur le cahier d'après au milieu d'une phrase (cahier C). Le privilège est aussi en italique, mais en typographie beaucoup plus petite et beaucoup plus serrée que celle du texte d'avant. Il manque donc plusieurs feuillets à cet endroit. Il faudrait pouvoir consulter le livre sur place pour se rendre compte et vérifier si ce n'est pas juste un oubli durant la numérisation. Les cahiers suivants reprennent la suite de l'ouvrage (le premier était C, ce cahier « bizarre » est donc en remplacement du cahier B). Cette anomalie n'est pas relevée dans la collation (*8 2*8 3*4 A-X8) disponible sur le site de l'USTC¹²⁷ (ce qui est normal puisque ce catalogue s'intéresse aux particularités d'éditions et non de chaque exemplaire), ni sur le site de la bibliothèque de Rome d'où provient ma numérisation, ni sur celle de l'OPAC¹²⁸ (c'est plus surprenant ici, puisqu'elles décrivent un exemplaire et non une édition). Nous sommes certainement ici sur une particularité d'exemplaire, mais n'ayant pu examiner d'autres exemplaires de cette édition, cette théorie ne peut être confirmée.

¹²⁷ <https://ustc.ac.uk/editions/821883>

¹²⁸ <http://bve.opac.almaivaitalia.it/opac2/BVE/CR/result>

CONCLUSION

Les livres de controverses religieuses sont en plein essor dans la deuxième partie de la Renaissance, phénomène accentué au moment de la réforme protestante. Ces ouvrages suivent les évolutions de la mode, issues des cercles humanistes en se composant de pièces liminaires précédant le corps du texte. Ces pièces liminaires sont importantes pour comprendre le raisonnement de l'auteur et peuvent être dédiées à une ou plusieurs personnes. Christophe Cheffontaine, pur produit de son époque, ne déroge pas à cette règle, introduisant chacun de ses titres de plusieurs pages de ces pièces et ce quelques soit la langue utilisée. Elles peuvent être, comme démontré dans ce document, des dédicaces et/ou des avis au lecteur. Cet érudit n'hésite pas à produire en plusieurs langues afin d'atteindre un maximum de personnes afin de les convaincre de ne pas s'éloigner de la foi catholique. Il ne fait d'ailleurs aucun mystère de ses intentions, les répétant plusieurs fois au cours des pièces liminaires et du corps de son texte. Malgré la controverse, il peut jouir du soutien des puissants européens de sa période : Henri III, Philippe II, Grégoire III... Tous semblent soutenir et encourager l'auteur dans sa démarche littéraire durant son apogée littéraire [1570-1585] attirant la jalousie et l'obligeant à finir sa vie à Rome et ne l'empêcha pas de voir ses écrits condamnés pour hérésie à la fin de sa vie et à posteriori.

Les dédicaces sont la partie la plus imposante des pièces liminaires des ouvrages de Christophe Cheffontaine. Elles insistent généralement sur la régionalité des destinataires : la Bretagne est souvent un élément central. Celles-ci sont généralement très plus personnelles et nous livrent plus d'informations sur sa démarche intellectuelle. Les autres dédicaces (celles qui ne focalisent pas sur la Bretagne) le sont à des ecclésiastiques. Dans celles-ci, il aborde plus profondément les débats idéologiques. Les avis au lecteur sont la deuxième partie majeure des pièces liminaires de ses ouvrages. Ils permettent de préciser sa démarche intellectuelle. L'auteur se permet aussi dans ces parties de s'adresser directement au lecteur, de façon particulièrement personnelle (dans les versions françaises). Les ouvrages n'ont pas été construits de façon aléatoire. Ces deux parties (avis au lecteur et dédicaces) combinées démontrent donc que les ouvrages de Christophe Cheffontaine sont pensés comme s'enchaînant les uns avec les autres, chacun

abordant des facettes différentes de questions très contemporaines. Certains de ses ouvrages ont été écrits à la demande plusieurs personnes dont des lecteurs, afin de préciser son point de vue : c'est le cas pour son ouvrage sur les duels d'honneur. Il n'hésite pas à prendre des positions tranchées contre le pouvoir politique en place (il se positionne contre les duels sur l'honneur) ou bien à discuter sur des questions posées prises durant le Concile de Trente (le célibat des prêtres par exemple). Néanmoins ses positions les plus tranchées concerne les débats théologiques sur les positions prises par les réformés : la défense du libre arbitre est le sujet le plus récurrent abordé. Contrairement à ce que les auteurs sur lui ont écrit, Christophe Cheffontaine ne se contente généralement pas de traduire ses pièces liminaires, mais les réécrit totalement dans la langue souhaitée. C'est ainsi que les avis au lecteur d'un même titre, sont radicalement différents dans le fond et dans la forme, en français ou en latin.

La langue n'est pas la seule chose à influencer sur le contenu de ses pièces liminaires : l'éditeur, choisi avec minutie par l'auteur, propose des versions uniques de ces ouvrages. Christophe Cheffontaine choisit généralement des éditeurs en fonction de l'endroit géographique où il se trouve. Il accorde beaucoup d'importance à la réalisation de ses livres, c'est certainement pour cette raison qu'il a choisi Plantin pour plusieurs de ses ouvrages (outre le fait qu'il soit célèbre) et qu'il n'a pas imprimé lui-même ses ouvrages dans la petite imprimerie de son couvent breton. Ces différentes éditions proposent des pièces liminaires différentes : une dédicace à une personne n'est pratiquement jamais présente dans une autre édition. Néanmoins certaines parties de texte sont totalement identiques dans leur matérialité : c'est souvent le cas pour les œuvres éditées par Etienne Petit et Pierre l'Huillier. Il est donc possible que ces pages aient été imprimées puis revendues à un autre éditeur à sa mort ou bien une collaboration entre deux éditeurs afin de se répartir le travail pour gagner du temps. Il est également probable que des ouvrages imprimés aient été copiés à l'étranger. C'est le cas pour le livre *compensium* qui dans son édition allemande reprend de grossières façons certaines parties du livre.

Les confidences des pièces liminaires permettent de comprendre que des ouvrages ont été pensés pour être reliés ensemble, c'est le cas pour les différentes *défenses de la foy*. Ces recueils permettent également de trouver des ouvrages qui n'existent pas par eux-mêmes comme *la vertu* qui ne fait quelques feuillets. Il mentionne d'ailleurs l'interconnexion de ses titres.

Christophe Cheffontaine a produit beaucoup de titres durant sa relativement courte vie littéraire. Les pièces liminaires ont évolué au fil des éditions, de la période et des ouvrages, il pourrait être intéressant de poursuivre cette étude comparative sur l'ensemble complet des ouvrages pour voir si le fond et la forme du corps du texte évoluent autant que les pièces liminaires.

SOURCES

Les sources numérisées partiellement par les bibliothèques sollicitées

- CHEFFONTAINE Christophe, *Défense de la foy de noz ancestres contre les hérétiques de nostre temps, avec déclaration des ruses et stratagèmes desquels ils ont usé pour séduire les catholiques*, chez Claude Fremy, 1564
 - ⇒ Conservé à la bibliothèque municipale de Dijon sous la cote D 545.
- CHEFFONTAINE Christophe, *Defensionis fidei maiorum nostrorum, liber secundus... Authore PFC de Capite Fontium, Antonii Bladii, Romae*
 - ⇒ Conservé à la bibliothèque Royale de Belgique, sous la cote LP 4.448 A2
- CHEFFONTAINE Christophe, *Le premier livre de la deffense de la foy de noz ancestres*, Chez Claude Fremy, Paris, 1572.
 - ⇒ Conservé à Troyes sous la cote K 14 7001 (2)
- CHEFFONTAINE Christophe, *Defense de la foy que noz ancestres ont eue de la presence reale du corps de nostre seigneur Jesus Christ au s. sacrement de l'aute*, Guillaume de la Nouë, Paris, 1585
 - ⇒ Conservé à Valogne sous la cote C 4119 (1)
- CHEFFONTAINE, Christophe, *Second livre de la défense de la foy*, Chez Pierre l'Huillier, 1571.
 - ⇒ Conservé à la bibliothèque municipale de Valogne sous la cote C 4119-2
- CHEFFONTAINE Chhristophe, *Fidei Maiorvm Nostrorvm Defensio : ; Fidei maiorum nostrorum defensio : Qva Haereticorvm Saecvli nostri astus ac stratagemata deteguntur Reuerendiss. Patre, Fratre Christophoro Aá Capite Fontivm Ordinis Fratrum minorum Generali ministro auctore*, Plantinus, Antverpiae, 1575
 - ⇒ Conservé à la bibliothèque Royale de Belgique (KBR) sous la cote PAL FIC M375-M376

- CHEFFONTAINE Christophe, *Maiorum nostrorum fidei defensio, qua haereticorum saeculi nostri astus ac stratagemata, deteguntur*, Andrès de Angulo, 1574, Alcada
 - ⇒ Conservé à la bibliothèque municipale de Barcelone

- CHEFFONTAINE, Christophe, *Chrestienne Confutation du poinct d'honneur, sur lequel la noblesse fonde aujourdhuy ses monomachies, et querelles*, Chez Sittard, Paris, 1586.
 - ⇒ Conservé à la bibliothèque Royale de Belgique (KBR) sous la cote VH 1.783 A

- CHEFFONTAINE Christophe, *Confutatio puncti quem vocant honoris, super quo contentionum, monomachiarum sive duellorum suorum fundamenta christiana hodie nobilitas jacit, in quo de vero falsoque disputatur honor*, Cholinum, 1585, Coloniae
 - ⇒ Conservé à Saint-Peterbourgs.

- CHEFFONTAINE Christophe, *Chrestienne confutation du poinct d'honneur sur lequel la noblesse fonde aujourd'huy ses querelles et monomachies*, Pierre l'Huillier, 1579, Paris.

Et

 - CHEFFONTAINE Christophe, *Chrestienne confutation du poinct d'honneur sur lequel la noblesse fonde aujourd'huy ses querelles et monomachies*, Claude Frémy, 1568
 - ⇒ Conservés sous les cotes G.10.6113 et TH.3834 à la médiathèque municipale de Troyes.

 - CHEFFONTAINE Christophe, *Chrestienne confutation du poinct d'honneur sur lequel la noblesse fonde aujourd'huy ses querelles et monomachies*, Sittard, 1586, Paris
 - ⇒ Conservé à la bibliothèque de Rome

 - CHEFFONTAINE Christophe, *Novae illustrationis Christianae fidei*, Michel Julian, 1583, Paris.
 - ⇒ Conservé à la Bibliothèque de Rome

 - VON CHEFFONTAINE Christophe, *Verantwoording onser voorouders religie nu deser tijt seer van noode ende troostelijck allen waerachtighen Christen menschen*, Joannes Masius, 1576, Louvain.
 - ⇒ Conservé à la Bibliothèque Royale de Belgique.

 - CHEFFONTAINE Christophe, *Varii tractatus et disputationes, de eo quod sit utile atque necessarium, nonnullas secum pugnantes scholasticorum scriptorum*

opiniones, ad decretorum concilii Tridentini normam conciliare, Sittard, 1586, Paris

⇒ Conservé à la BNF

- CHEFFONTAINE Cheffontaine, *Apologie de la confrérie des pénitents erigee et instituee en la ville de Paris par le treschrestien roy de France & de Pollongne, Henry, troisieme de son nom*, Michel Julian,, 1583 Paris.

⇒ Conservé à la bibliothèque de Valognes sous la cote LP 4.448 A1

- CHEFFONTAINE Christophe, *Novae illustrationis christianae fidei, adversus impios libertinos, atheos, epicureos, & omne genus infideles, à Christoforo de Capite-fontium, archiepiscopo Caesariensi, quondam generali ministro ordinis minorum, conscriptae, epitome. Adjectae sunt duae aucthoris de beata Virgine conciones, quibus per quas notas verae religionis à falsae professoribus dignosci queant, ex puro docet expressoque Dei verbo*, Chez Arnauld Sittard, Paris, 1576.

Et

- CHEFFONTAINE Christophe, *Actio prima in sacramentarios, in qua ex Christi... verbis, realis corporis Christi in sacramento Eucharistiae praesentia...*, A. Sittart, 1585

⇒ Reliés ensemble et conservés à la bibliothèque municipale de Dijon sous la côte D 454.

- CHEFFONTAINE Christophe, *response familire a une epistre escrete contre le liberal arbitre*, Etienne Petit, 1568, Paris.

⇒ Conservé à Avignon sous la cote 8° 17433.

Les sources disponibles en ligne :

- CHEFFONTAINE, *premier livre de la défense de la foy de nos ancêtres*, Claude Frémy, 1572, Paris.

⇒ Conservé à la bibliothèque municipale de Lyon mais disponible en version numérique ici : https://books.google.fr/books?id=yUcvvGkcAhEC&pg=PA1&lp_g=PA1&dq=Le+Premier+Livre+de+la+d%C3%A9fense+de+la+foy+de+noz+ancêtres,+auquel+on+d%C3%A9clare+les+stratag%C3%A8mes+et+ruses+des+h%C3%A9r%C3%A9tiques+de+nostre+temps&source=bl&ots=KQF8cJBBld&sig=ACfU3U3ehaBvnGIP1XxYp7JOj24L5hrPvg&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKewiNvtSNwv3rAhWcDWMBHfOMDV0Q6AEwAHOECAEAQAQ#v=onepage&q=Le%20Premier%20Livre%20de%20la%20d%C3%A9fense%20de%20la%20foy%20de%20noz%20ancêtres%20%20auquel%20on%20d%C3%A9clare%20les%20stratag%C3%A8mes%20et%20ruses%20des%20h%C3%A9r%C3%A9tiques%20de%20nostre%20temps&f=false

- CHEFFONTAINE Christophe, *Défense de la foy de noz ancêtres...* Guillaume de la Nouë, Paris 1586.

Et

- CHEFFONTAINE Christophe, *le second livre de la foy de nos ancêtres*, Guillaume de la Nouë, Paris, 1586.

Et

- CHEFFONTAINE Christophe, *de la vertu des paroles par lesquelles se fait la consécration du Saint Sacrement*, Guillaume de la Nouë, Paris, 1585,

⇒ Ces trois ouvrages sont reliés ensemble et conservés à la bibliothèque Jésuite des Fontaines à Lyon. Ils sont disponibles en version numérique ici : https://books.google.fr/books?id=cwAcjyO3XnYC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false

- CHEFFONTAINE Christophe, *Defensio fidei mairoum quam de vera et reali corporis Christi in eucharistiae sacramento*, M. Chilinum, Coloniae, 1587

⇒ Conservé dans la bibliothèque de Bavière mais est disponible en version numérique ici https://books.google.fr/books?id=Q_FIAAAAcAAJ&printsec=frontcover&dq=inauthor:%22Christophe+de+Cheffontaines%22&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKewilze2moXsAhWmz4UKHdgGCLgQ6AEwB3oECACQAg#v=onepage&q&f=false

- CHEFFONTAINE Christophe, *Chrestienne confutation du poinct d'honneur sur lequel la noblesse fonde aujourd'huy ses querelles et monomachies* , Arnaud Sittard, 1586, Paris.

⇒ Conservé dans la bibliothèque de Bavière mais est disponible en ligne <https://books.google.fr/books?id=Xh88AAAACAAJ&printsec=frontcover&dq=inauthor:%22Christophe+de+Cheffontaines%22&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKewilzez2moXsAhWmz4UKHdgGCLgQ6AEwAHoECAQQAg#v=onepage&q&f=false> ici

- CHEFFONTAINE Christophe, *response familiere a une epistre écrite contre le liberal arbitre*, Claude Frémy, 1568, Paris.

⇒ Conservé à bibliothèque de Lyon mais disponible en version numérique https://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_00GOO0100137001102369571/IMG00000042 ici

- CHEFFONTAINE Christophe, *Compendium privilegiorum fratrum minorim*, Calvini, 1578, Paris

⇒ Conservé à la bibliothèque nationale de République Tchèque et disponible https://www.europeana.eu/fr/item/92004/NKCR__NKCR__24_K_000025_078PIO0_cs ici

- CHEFFONTAINE Christophe, *Defensionis fidei maiorum*, Cholinus Maternus, 1587, Köln.

⇒ Conservé dans la bibliothèque municipale de Cologne et disponible en ligne [ici https://reader.digitale-sammlungen.de/resolve/display/bsb10149897.html](https://reader.digitale-sammlungen.de/resolve/display/bsb10149897.html)

- CHEFFONTAINE Christophe ; *Response familiere a une epistre écrite contre le liberal arbitre et les merites des bonnes oeuvres* , Pierre l'Huillier, 1571, Paris

⇒ Conservé à la British Library, disponible en version numérique [ici : Response familiere à une epistre écrite contre le liberal arbitre,&les ... - Christophe de CHEFFONTAINES \(Archbishop of Caesarea.\) - Google Livres](#)

- CHEFFONTAINE Christophe, *Perpetuae Marier viriginis ac ioseph sponsicius virginitatis* , Michael Pillehotte, 1573, Lugduni

- ⇒ Ce livre est disponible en version numérique ici [Perpetuae Mariae Virginis ac Ioseph sponsi eius virginitatis catholica ... - Christophe de Cheffontaines \(O.F.M.\) - Google Livres](#)
- CHEFFONTAINE Christophe, *Compendium privilegiorum fratrum minorum et religiosorum sub eorum cura viventium, necnon et aliorum fratrum mendicantium*, Simon Calvarin, 1578, Paris

⇒ Conservé à la BNF et disponible sur le site de Gallica : [Compendium privilegiorum fratrum minorum et religiosorum sub eorum cura viventium : necnon & aliorum fratrum mendicantium \(\[Reprod.\]\) / per R. P. F. Chritophorum de Capite fontium,... | Gallica \(bnf.fr\)](#)
 - CHEFFONTAINE Christophe, *Novae illustrationis christianae fidei, adversus impios libertinos, atheos, epicureos, & omne genus infideles*, Sittard 1586, Paris
ET
 - Deux sermons de la Vierge par Cheffontaine

⇒ Conservé à la bibliothèque nationale d'Autriche, la version numérique est disponible ici : [Novae illustrationis christianae fidei adversus impios libertinos, atheos ... - Christophe Cheffontaines - Google Livres](#)
 - CHEFFONTAINE Christophe, *de libero arbitrio et meritis bonorum*, Plantin, 1575, Anvers

⇒ Conservé à la bibliothèque de Bavière mais disponible en ligne ici https://books.google.fr/books?id=dcQ7AAAACAAJ&dq=inauthor:%22Christophe+de+Cheffontaines%22&hl=fr&source=gbs_navlinks_s
 - CHEFFONTAINE Christophe, *de libero arbitrio et meritis bonorum*, Bladii, 1576, Romae

⇒ Conserve à la bibliothèque centrale de Rome mais disponible ici : https://books.google.fr/books?id=D9tbqzFOPeEC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false
 - CHEFFONTAINE Christophe, *fidei majorum nostrorum* , Plantin, 1575, Anvers

⇒ Conservé à la bibliothèque centrale de Rome , la version numérique est disponible ici : https://archive.org/details/bub_gb_JvOB5Hh0JXkC

BIBLIOGRAPHIE

Biographie de Christophe Cheffontaine

BODENMANN, Reinhard. *Bibliothèque D'Humanisme Et Renaissance*, vol. 68, no. 3, 2006, pp. 655–658. [Consulté en juin 2021 sur JSTOR, URL : www.jstor.org/stable/20681048.]

BOURGEOIS Jean-Claude, Penfentenyo grandes et petites histoires d'une famille bretonne, éditions JC, 410 pages.

LE GRAND Albert. Les vies des saints de la Bretagne Armorique : ensemble un ample catalogue chronologique et historique des evesques d'icelle... et le catalogue de la plupart des abbés, blazons de leurs armes et autres curieuses recherches... (5e éd.)J. Salaum, Quimper, 1637 [consulté en ligne en avril 2021 sur Gallica URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5038760>]

MIORCEC DE Kerdanet Daniel-Louis Notices chronologiques sur les théologiens, juristes, philosophes, artistes, littérateurs, poètes, bardes, troubadours et historiens de la Bretagne, depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours: avec deux tables : la première présentant, dans l'ordre alphabétique, tous les personnages dont il est fait mention dans ces notices ; la seconde les rapportant aux villes et lieux auxquels ils appartiennent, 1818, [consulté en mai 2021 sur Gallica URL : https://books.google.fr/books?id=8cy93235eZ4C&hl=nl&source=gbs_navlinks_s]

MARTINEZ DE BUJANDA J., J.M., SUTTO Claude, Index de Rome, 1590, 1593, 1596: avec étude des index de Parme, 1580 - de Munich, 1582 et de Rome, 1590 1593, centre d'études de la Renaissance, Dalloz, 1994, tome 9, 491 pages.

MICHAUD Joseph, Louis Gabriel, Biographie universelle, ancienne et moderne ou histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privées de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes, volume 8, 1813, [consulté en ligne sur google book en octobre 2021 URL : https://books.google.fr/books?id=CbdBAAAACAAJ&pg=PA318&lpq=PA318&dq=Defense+de+la+foy+de+nos+anc%C3%AAtres+contre+les+heretiques+de+nostre+tempsempse+cheffontaine&source=bl&ots=us2WFuVK98&sig=ACfU3U0ZNmqAGVAz1TCbaZTjgK_9FsfXg&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwi_g4ig4YfsAhUFrxoKHbLpCvMQ6AEwAXoECAIQAQ#v=onepage&q=Defense%20de%20la%20foy%20de%20nos%20anc%C3%AAtres%20contre%20les%20heretiques%20de%20nostre%20tempsempse%20cheffontaine&f=false]

Contexte religieux et politique

ALLAIN Thierry, NIJENHUIS-BESCHER Andreas, THOMAS Romain, « Chapitre 1. La Révolte des Pays-Bas et la naissance de la République des Provinces-Unies », dans : , *Les Provinces-Unies à l'époque moderne. De la Révolte à la République batave*, sous la direction de Allain Thierry, Nijenhuis-Bescher Andreas, Thomas Romain. Paris, Armand Colin, « U », 2019, p. 9-46. (consulté en avril 2021 sur : <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/les-provinces-unies-a-l-epoque-moderne--9782200614515-page-9.htm>)

ARABEYRE, Patrick (dir.) ; BASDEVANT-GAUDEMET, Brigitte (dir.). *Les clercs et les princes : Doctrines et pratiques de l'autorité ecclésiastique à l'époque moderne*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Publications de l'École nationale des chartes, 2013 (généré le 06 juillet 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/enc/335>>. ISBN : 9782357231122. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.enc.335>.

BEAUVALET Scarlett, MEYER Frédéric et VIALLET Ludovic (dir.), *Identités franciscaines à l'âge des Réformes* volume, histoires croisées, presse universitaire Blaise Pascale, 2005, page 395

BILLACOIS François, *Le duel dans la société française des VF-X VIIe siècles essai de psychosociologie historique*, éditions de EHESS, 1986 p. 138.

BODENMAN Reinhard, *Bibliothèque D'Humanisme Et Renaissance*, vol. 68, no. 3, 2006, pp. 655–658. (consulté en ligne en mars 2021 sur JSTOR, www.jstor.org/stable/20681048)

BOISSON, Didier. *Apologies et affrontements religieux en France (XVI^e-XVIII^e siècle)* In : *L'apologétique chrétienne : Expressions de la pensée religieuse, de l'Antiquité à nos jours* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2012 (généré le 12 mai 2021) Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/114858>>

BOURASSIN Emmanuel, « 3 - La ligue, « Cette Sainte union » », in *L'Assassinat du duc de Guise*. sous la direction de Bourassin Emmanuel. Paris, Perrin, « Hors collection », 1991, p. 35-54. (consulté en ligne en avril 2021 sur : <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/l-assassinat-du-duc-de-guise--9782262006013-page-35.htm>)

CARRIERE Victor « Les épreuves de l'Église de France au XVI^e siècle (suite) ». In: *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 12, n°56, 1926. pp. 315-341. [consulté en avril 2021 sur www.persee.fr/doc/rhef_0300-9505_1926_num_12_56_2400 le 15 mars 2021

CURZON Henri de. "Une réception au Temple. Alexandre de Vendôme, 1er février 1604.. In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1886, tome 47. pp. 106-117. [consulté en ligne le 4 avril 2021 www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1886_num_47_1_447440]

DOMPNIER, Bernard. "L'histoire Des Controverses à L'époque Moderne, Une Histoire Des Passions Chrétiennes." in *Bulletin De La Société De L'Histoire Du Protestantisme*

- Français (1903-)*, vol. 148, 2002, pp. 1035–1047. (Consulté en ligne en avril 2021 sur www.jstor.org/stable/43691774.)
- DREVILLON, Hervé (dir.) ; VENTURINO, Diego (dir.). *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011 (consulté le 03 août 2021 sur : <http://books.openedition.org/pur/121533>)
- FERNÁNDEZ TERRICABRAS, Ignasi. « *Des créatures de Votre Majesté* » Choix et contrôle des évêques par Philippe II dans les couronnes de Castille et d'Aragon (1556-1598) In : *Les clercs et les princes : Doctrines et pratiques de l'autorité ecclésiastique à l'époque moderne* [en ligne]. Paris : Publications de l'École nationale des chartes, 2013 (généré le 06 juillet 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/enc/370>>. ISBN : 9782357231122. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.enc.370>.
- GARRISSON Janine, « L'Édit de Nantes : compromis ou compromission ? », dans : *Mohamed Nachi éd., Actualité du compromis. La construction politique de la différence*. Paris, Armand Colin, « Recherches », 2011, p. 175-182. DOI : 10.3917/arco.nachi.2011.01.0175. URL : <https://www.cairn.info/actualite-du-compromis--9782200259198-page-175.htm>
- HAAN Bertrand, « Chapitre V. L'amitié en paroles et en actes », dans : *L'amitié entre princes. Une alliance franco-espagnole au temps des guerres de Religion (1560-1570)*, sous la direction de Haan Bertrand. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Le Noeud Gordien », 2011, p. 167-195. (consulté en mars 2021: <https://www-cairn-info.biblec.univ-lyon2.fr/l-amite-entre-princes--9782130579816-page-167.htm>)
- JOUANNA Arlette, « 21. La crise d'Amboise et l'avènement politique des « moyeneurs » », dans : *La France du XVI^e siècle, 1483-1598*. sous la direction de Jouanna Arlette. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2012, p. 345-359. URL : <https://www.cairn.info/la-france-du-seizieme-siecle-1483-1598--9782130609223-page-345.htm>
- JOUANNA Arlette, « 36. Réforme catholique et naissance de la Sainte Ligue (1584-1587) », dans : *La France du XVI^e siècle, 1483-1598*. sous la direction de Jouanna Arlette. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2012, p. 573-586. (consulté en mai 2021 sur <https://www-cairn-info.biblec.univ-lyon2.fr/la-france-du-seizieme-siecle-1483-1598--9782130609223-page-573.htm>)
- LAVALLARD Jean-Louis, « Décision et libre-arbitre ». In: *Raison présente*, n°168, 4e trimestre 2008. Science et laïcité. pp. 111-118. [consulté en mars 2021 sur [persée](https://doi.org/10.3406/raipr.2008.4127), URL : <https://doi.org/10.3406/raipr.2008.4127>]
- LE ROUX Nicolas, *Les guerres de Religion 1559-1629*, Paris, Belin, 2009, 607p.
- MERLE Alexandra , «Philippe II d'Espagne : construction, diffusion et renouvellement d'une légende noire (XVI^e-XIX^e siècle)», in *Histoire culturelle de l'Europe* [En ligne], Revue d'histoire culturelle de l'Europe, Légendes noires et identités nationales en Europe, Tyrans, libertins et crétins : de la mauvaise réputation à la légende noire, mis à jour le : 30/06/2016, consulté en mars 2021 URL : <http://www.unicaen.fr/mrsh/hce/index.php?id=160>

- O'MALLEY John, *Le Concile de Trente ce qui s'est vraiment passé*, Chez Lessius, La part-Dieu, 2014, 344p.
- PFANDL Ludwig , *Philippe II : 1527-1598, une époque, un homme, un roi*, Paris, Hachette, 1942, 542 p. (réédition : *Philippe II*, Paris, Tallandier, collection « Figures de proue », 1981. 621 p. + 16 p. d'illustrations
- RIVIERE Jean, « La doctrine du mérite au concile de Trente ». In: *Revue des Sciences Religieuses*, tome 7, fascicule 2, 1927. pp. 262-298. [consulté en mars 2021, sur Persée, URL : : <https://doi.org/10.3406/rscir.1927.1376>]
- TALLON Alain, « L'Europe de Philippe II », dans : , *L'Europe au XVIe siècle. États et relations internationales*, sous la direction de Tallon Alain. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Nouvelle Clio », 2010, p37-38. (Consulté en juin 2021 : <https://www-cairn-info.bibelec.univ-lyon2.fr/l-europe-au-xvi-e-siecle--9782130530497-page-53.htm>)
- TALLON Alain, *La France et le concile de Trente (1518-1563)*. In: *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. 55^e année, N. 2, 2000. pp. 481-484. [consulté en février 2021 sur www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_2000_num_55_2_279855_t1_0481_0000_3]
- TALLON Alain, *La France et le concile de Trente (1518-1563)*, Rome, École française de Rome, (« Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome », vol. 295), 1997, 975 p.
- TALLON Alain, « Le concile de Trente et l'Inquisition romaine. À propos des procès en matière de foi au concile » In: *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, tome 106, n°1. 1994. pp. 129-159. [consulté en juillet 2021, sur Persée, ULR : <https://doi.org/10.3406/me.fr.1994.4310>]
- SYLVENE Édouard , « Problématique d'une monarchie du XVIe siècle : Philippe II, un roi absolu ? », in *Revue historique*, 1995/3 (no 596), p. 225-242. (Consulté en avril 2021 URL : <https://www.cairn.info/revue-historique-1995-3-page-225.htm>)
- YGOUF Ivan, « La lutte contre le duel en Normandie sous l'Ancien Régime », in *Annales de Normandie*, 2018/2 (68^e année), p. 109-133 (consulté en juin 2021 URL : <https://www.cairn.info/revue-annales-de-normandie-2018-2-page-109.htm>)

Histoire de la controverse littéraire

- FUMAROLI Marc, « Les abeilles et les araignées », in *La Querelle des anciens et des modernes, anthologie* établie par Anne-Marie Lecoq, Paris, Gallimard, 2001.
- JOUHAUD Christian , *Les pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000, et Id., *Mazarinades, la fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985.
- LILTI Antoine, « Querelles et controverses. Les formes du désaccord intellectuel à l'époque moderne », in *Revue d'histoire intellectuelle*, 2007/1 (n° 25), p. 13-28. (Consulté en ligne en mars 2021 sur <https://www.cairn.info/revue-mil-neuf-cent-2007-1-page-13.htm>)

- PANTIN Isabelle, « La querelle savante dans l'Europe de la Renaissance. Éthique et étiquette », in *Enquête*, 5, 1997, p. 71-82.
- PIQUE Nicolas, « La controverse religieuse : questions de méthode et dynamique de la confrontation », *Littératures classiques*, 2006/1 (N° 59), p. 67-70. DOI : 10.3917/licla.059.0067. URL : <https://www.cairn.info/revue-litteratures-classiques1-2006-1-page-67.htm>
- WAQUET Françoise, *Parler comme un livre. L'oralité et le savoir (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Albin Michel, 2003, p. 93.

Histoire du livre

- BOISSON, Didier (dir.) ; PINTO-MATHIEU, Élisabeth (dir.). *L'apologétique chrétienne : Expressions de la pensée religieuse, de l'Antiquité à nos jours*. Nouvelle édition [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2012 (consulté le 12 mai 2021 sur : <http://books.openedition.org/pur/114771>).
- BOWERS Fredson, *Principles of Bibliographical Description*, Princeton, Princeton University Press, 1949. Dernières éditions : Winchester, St Paul's Bibliographies and New Castle (Del.), Oak Knoll Press, 1994 et 2005.
- CHARON, Annie (dir.) ; DIU, Isabelle (dir.) ; et PARINET, Élisabeth (dir.). *La mise en page du livre religieux (XIII^e-XX^e siècle)*. Nouvelle édition [en ligne]. Paris : Publications de l'École nationale des chartes, 2004 (consulté le 03 mai 2021 <http://books.openedition.org/enc/559>).
- GUIGNARD Jacques. *Imprimeurs et libraires parisiens 1525-1536*. In: *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n°2, juin 1953. pp. 43-73. Consulté en juin 2021 sur Persée à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.3406/bude.1953.4541>
- HAMON Philippe, « The Printed Book in Brittany », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 119-4 | 2012, mis en ligne le 31 décembre 2012, (consulté le 4 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/2527>)
- LE MENN Gwennole, *L'imprimerie des Franciscains de Cuburiens*, M.S.H.A.B., LXII , 1985, p. 129-135
- McKENZIE Donald Francis, "Printers of the Mind: Some Notes on Bibliographical Theories and Printing-House Practices", in *Studies in Bibliography*, n° 22, 1969, pp. 1-75.
- RIDEAU-KIKUCHI Catherine, « Concurrence et collaboration dans le monde du livre vénitien, 1469-début du XVI^e siècle », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2018/1 (73^e année), p. 185-212. (consulté en mai 2021 sur) : <https://www.cairn.info/revue-annales-2018-1-page-185.htm>
- RUNNALLS GRAHAM A. « La vie, la mort et les livres de l'imprimeur-libraire parisien Jean Janot d'après son inventaire après décès (17 février 1522 n.s.) ». In: *Revue belge*

- de philologie et d'histoire*, tome 78, fasc. 3-4, 2000. Histoire medievale, moderne et contemporaine - Middeleeuwse, moderne en hedendaagse geschiedenis. pp. 797-851.
- SUIRE Éric Suire (dir.), *Le monde de l'imprimé en Europe occidentale 1470-1680* – Capes-Agrég Histoire-Géographie, Paris, Colin, 2020, 352p.
- VARRY, Dominique. « La bibliographie matérielle : renaissance d'une discipline » In : *50 ans d'histoire du livre : 1958-2008* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2014 (consulté en avril 2021 sur : <<http://books.openedition.org/pressesenssib/2685>>)
- WALSBY Malcolm, *L'imprimé en Europe occidentale, 1470-1680*. Presses universitaires de Rennes, 2020, 280 p.
- WALSBY Malcolm. « Promoting the Counter-Reformation in Provincial France: Printing and Bookselling in Sixteenth-Century Verdun. Daniel Bellingradt; Paul Nelles; Jeroen Salman ».in *Books in Motion in Early Modern Europe*. Beyond Production, Circulation and Consumption, Palgrave Macmillan, pp.15-37, 2017
- WALSBY Malcolm, *The Printed Book in Brittany, 1484-1600*, Leiden-Boston, Brill, 2011, 391 p.

ANNEXES

Table des annexes

Annexe 1 : Tableau reprenant l'ensemble des œuvres connus de Christophe Cheffontaine parues durant son vivant.

.....90

ANNEXE 2 : SYNTHÈSE DES DEDICACES DANS LES OUVRAGES

.....94

Annexe 1 : Tableau reprenant l'ensemble des œuvres connus de Christophe Cheffontaine parues durant son vivant.

Le code couleur est toujours le même et unique à chaque éditeur afin de faciliter la lecture :

Titre de l'ouvrage	Différent éditeur	Date	Consulté	En partie consulté	Non trouvé Annexes
<i>La défense de la foy de nos ancêtres :</i>	Pierre l'Huillier	1571		X	
	Claude Frémy	1564		X	
		1570			X
		1572	X		
	Guillaume de la Nouë	1585	X		
		1586	X		
<i>La seconde défense de la Foy</i>	Etienne Petit	1568			X
	Pierre l'Huillier	1571			X
	Guillaume de la Nouë	1586	X		
<i>Fidei Maiorum nostrum</i>	?	1574			X
	Andrès de Angulo	1574		X	
	Christophe Plantin	1575		X	
	Giovanni Battista	1576			X
	Antonio Bladii	1576	X		
	Maternus Cholinus	1587	X		

<i>Responce au libre arbitre</i>	Claude Frémy	1568	X		
	Etienne Petit	1568	X		
	Pierre l'Huillier	1571	X		
<i>De Libero</i>	Christophe Platin	1575	X		
	Antonio Bladii	1576	X		
<i>Chrestienne confutation sur le point d'honneur</i>	Claude Frémy	1568		X	
	??	1570			X
	Pierre l'Huillier	1571		X	
		1579		X	
	Arnaud Sittard	1586	X		
<i>Confucio puncti</i>	Maternus Cholinus	1585	X		
<i>Apologie de la confrérie des pénitents</i>	Michel Julian	1583	X		
<i>Actio prima</i>	Arnaud Sittard	1585		X	

<i>Novae illustrationis</i>	Michel Julian	1583		X	
	Arnaud Sittard	1583			X
		1585		X	
		1586	X		
<i>Compendium privilegiorum</i>	Simon Calvarin	1578		X	
	Adam Berg	1584		X	
<i>Utilis & quam</i>	Antonio Ferrari	1581		X	
<i>De la vertu des paroles</i>	Guillaume de la Nouë	1585	X		
<i>Varii tractatus</i>	Arnaud Sittard	1586			X*
<i>Perpetuae Mariae</i>	Michel Jove	1578		X	
<i>Verantwoording</i>	Joannes Masius	1576		x	

* : l'ouvrage existe mais aucune de mes demandes de numérisations ont été acceptées.

	Les titre des ouvrages									Les éditeurs									Thèmes				
	Apologie de la confrarie	La défense de la foy	Reponse au libre arbitre	Perputuae marie	Chrestienne	Fidei Defensio	Novae illustrationis	De libero arbitrio	Defensionis fidei II	Julian Michel	Pierre l'Huillier	Guillaume La Nouë	Claude Fremy	Michel Jovium	Etienne Petit	Arnaud Sitard	Andrès de Angulo	Antonio Blado	Christophe Plantin	Régionalisme	Démarche intellectuelle	Théologie	
Henri III	X									X													X
Bastien du Luxembourg		X									X									X			
Cardinal Pellévé		X		X							X	X	X							X			X
Jean Penfëntenyou		X										X								X	X		
Alain de Louët			X								X				X					X			X
Pierre de Boiseon					X						X	X			X					X			
Pierre de Gondi						X									X								X
Jean des Ursins		X								X		X			X								X
Bernardo de Fresneda						X										X					X		X
Grégoire XIII							X	X									X	X			X		X
Philippe II						X												X			X		X

Annexe 2 : Tableau de synthèse des dédicaces présentes dans les ouvrages

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	9
INTRODUCTION	11
CHRISTOPHE PENFENTENYOU ALIAS CHEFFONTAINE : SA VIE, SES OEUVRES	18
LES DÉDICACES	32
LES AD LECTOREM, AU LECTEUR, ADVERTISSEMENT AU LECTEUR	55
LES PARTICULARITÉS DUES AUX DIFFÉRENTS ÉDITEURS	65
CONCLUSION	75
SOURCES	79
BIBLIOGRAPHIE	86
ANNEXES.....	92
TABLE DES MATIÈRES	99